

Analytischer Bericht
der Gemeinderatssitzungen
Compte rendu analytique
des séances du conseil communal

No 5/2025

Sitzung vom / Séance du 29.09.2025





VILLE DE
LUXEMBOURG

COMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAL



Maurice Bauer
(CSV)



Lydie Polfer
(DP)



Simone Beissel
(DP)



Laurent Mosar
(CSV)



Corinne Cahen
(DP)



Patrick Goldschmidt
(DP)



Paul Galles
(CSV)



Pascale Krombach-Arend
(DP)



Anne Kaiffer
(DP)



Claude Radoux
(DP)



Colette Mart
(DP)



Sylvia Camarda
(DP)



Robert L. Philippart
(DP)



Angélique Bartolini
(CSV)



Bob Biver
(CSV)



Emilie Costantini
(CSV)



David Wagner
(déi Lénk)



Linda Gaasch
(Déi Gréng)



Nicolas Back
(Déi Gréng)



Christa Brömmel
(Déi Gréng)



François Benoy
(Déi Gréng)



Liudumila Branca
(Déi Gréng)



Maxime Miltgen
(LSAP)



Gabriel Boisante
(LSAP)



Antonia Afonso Bagine
(LSAP)



Marie-Marthe Muller
(LSAP)



Tom Weidig
(ADR)

ORDRE DU JOUR

de la séance du lundi 29 septembre 2025

Assermentation de Madame Liudumila Branca en tant que conseillère communale	371
---	-----

EN SÉANCE NON PUBLIQUE

I	Remplacement de membres de commissions consultatives	371
II	Remplacement de membres de la commission des subsides scolaires	371
III	Affaires de personnel de l'Office social	372
IV	Affaires de personnel de la Fondation J.-P. Pescatore	372
V	Affaires de personnel de la Ville de Luxembourg	372
VI	Affaires de personnel – autorisation d'ester en justice	372

EN SÉANCE PUBLIQUE

VII	Questions posées par des conseillers communaux	372
	1) Question de Monsieur le conseiller Wagner au sujet d'une prise de position de Madame le bourgmestre concernant l'établissement d'un Registre national des logements abordables (RENLA) et d'un Registre national des bâtiments et des logements (RNBL)	372
	2) Question de Madame la conseillère Gaasch concernant les PFAS et TFA	373
	3) Question de Monsieur le conseiller Boisanté au sujet de l'ouverture de la nouvelle école fondamentale à Kirchberg	374
	4) Question de Madame la conseillère Muller au sujet des mesures de protection pour les personnes sans-abri lors d'intempéries	374
	5) Question de Madame la conseillère Brömmel au sujet de la liste d'attente dans les foyers scolaires	375
VIII	Circulation	376
IX	Conventions	378
X	Devis de travaux	382
XI	Urbanisme	383
	1) Modification ponctuelle du PAG – site « Am Laangfeld » à Hamm	383
	2) Lotissements de terrains	385

XII	Présentation du rapport environnemental 2023 et du plan d'action environnemental 2024	385
XIII	Projets de plans d'action de lutte contre le bruit (avis)	388
XIV	Motion pour une limitation stricte des vols de nuit à l'aéroport de Luxembourg (vote)	388
XV	Plans de gestion des forêts de la Ville (exercice 2026)	390
XVI	Octroi de subsides	391
XVII	Congrégation des Sœurs hospitalières de Sainte Elisabeth – constitution de droits d'emphytéose (avis)	392
XVIII	Office social – vente d'une parcelle (avis)	392
XIX	Affaires judiciaires	392
XX	Prorogation générale des heures d'ouverture des débits de boissons jusqu'à 3 heures du matin pour les 3 et 4 octobre 2025 (avènement au trône)	392
XXI	Création / conversion de postes	392
XXII	Motion pour l'adhésion de la Ville de Luxembourg à l'Alliance des communes contre la prolongation de la durée de vie de la centrale nucléaire de Cattenom	392

Vers les archives
livestream des séances
du conseil communal :



ASSERMENTATION DE MADAME LIUDUMILA BRANCA EN TANT QUE CONSEILLÈRE COMMUNALE

Madame le bourgmestre Lydie POLFER : Avant les vacances d'été, nous avons pris congé de notre collègue Claudie Reyland en tant que conseillère communale et l'avons remerciée de son engagement de longue date. Aujourd'hui, nous souhaitons très chaleureusement la bienvenue à sa successeuse, Madame Liudumila Branca.

Madame Liudumila Branca est assermentée en tant que conseillère communale de la Ville de Luxembourg.

Madame Liudumila BRANCA (déi gréng) : Madame le Bourgmestre, Mesdames et Messieurs les échevins, chers collègues du conseil communal, chers concitoyens !

C'est avec une profonde émotion et un immense sens des responsabilités que je m'adresse à vous aujourd'hui à cette occasion solennelle de mon assermentation en tant que conseillère communale, en remplacement de ma collègue, Madame Claudie Reyland.

Je tiens tout d'abord à exprimer mes sincères remerciements à Claudie pour son engagement et le travail accompli au service de notre commune. Merci, Claudie ! Tu as toujours été une voix forte dans la défense de l'égalité des chances, de la justice sociale, de la citoyenneté active et de l'environnement. C'est vraiment un honneur pour moi de continuer ton travail et je m'efforcerai de suivre ce chemin avec la même énergie et le même souci de l'intérêt général.

Je remercie également le parti *déi gréng* pour la confiance qu'il m'a accordée en me désignant comme candidate sur la liste en ville et pour son soutien. Je suis consciente de l'honneur que vous me faites ainsi et de la confiance que les électrices et les électeurs de notre commune m'ont accordée. Cette confiance m'oblige à travailler avec le sérieux, l'intégrité et la transparence requises dans le respect de nos engagements en tant qu'élus des Verts, dans l'intérêt général et du service public. Ainsi je porterai avec détermination les valeurs qui nous unissent et nous animent, telles que la protection du climat et de la biodiversité, car il est de notre devoir suprême de transmettre aux générations futures une planète vivable et un environnement sain, une société où la justice sociale favorise une transition écologique qui ne laisse personne de côté et qui soit une opportunité de progrès partagé. Je m'engagerai à promouvoir l'égalité des genres et des chances, la solidarité, l'ouverture et le renforcement de la cohésion sociale. Je sais que les défis auxquels nous faisons face, qu'ils soient climatiques, économiques ou sociaux, exigent du courage politique, mais aussi de l'écoute et du dialogue. C'est la raison pour laquelle je m'engage à travailler avec tous les groupes au sein de notre commune, dans un esprit constructif et respectueux, pour que nous puissions toujours trouver ensemble les meilleures solutions possibles.

Mesdames et Messieurs, permettez-moi de parler un peu de mon expérience, de mon parcours personnel et de mes convictions politiques. On m'a souvent demandé pourquoi je m'engage en politique. Ma réponse est toujours la suivante : je suis une mère divorcée de trois belles filles. Je ne suis pas Luxembourgeoise – pas encore –, j'habite au Luxembourg depuis 13 ans. Par conséquent, je me sens Luxembourgeoise dans mon âme.

En outre, en ma qualité de présidente d'une association de la diaspora guinéenne, « Guinendadi asbl », j'ai vécu la problématique du logement. J'ai vécu la problématique scolaire avec mes enfants, le racisme, la stigmatisation et la discrimination. Et je reçois de nombreux signalements et témoignages des difficultés de la part de personnes qui traversent des

moments difficiles dans leur quotidien, tant sur le plan familial, que sur le plan social ou financier. Les personnes en question vivent souvent dans des conditions d'hygiène déplorables, à la limite de l'insalubrité. Beaucoup d'entre eux ont des enfants en bas âge. D'autres personnes, dont le salaire ne suffit pas jusqu'à la fin du mois, doivent souvent recourir à l'épicerie sociale pour joindre les deux bouts. Je suis sensible à tous ces problèmes et je porte une attention particulière aux réalités de nos quartiers et à la situation de nos concitoyens. J'ai écouté ces témoignages avec attention pendant la campagne électorale et je continue de les entendre aujourd'hui.

Toutefois, la ville de Luxembourg reste une ville incroyable : multiculturelle, vivante, pleine de talents et d'opportunités. Mais malheureusement, il reste encore des voix qu'on n'entend pas assez, des liens à tisser et des barrières à faire tomber pour que tout le monde puisse profiter des innombrables opportunités de réussite offertes par notre ville. Certes, je reconnais les efforts déployés par la Ville de Luxembourg au fil des années, mais malheureusement, certains problèmes persistent encore. Par conséquent, il va falloir continuer davantage à faire des efforts pour le bien-être et le bien-vivre de tous.

Chers collègues du conseil communal, en m'appuyant sur mes valeurs fortes, sur mon expérience du monde associatif, des médias et de la vie des quartiers, je m'engage solennellement à travailler en étroite collaboration avec l'administration communale et mes collègues élus. L'esprit d'équipe, la communication et la recherche du consensus seront au centre de mon action, afin d'assurer un travail cohérent et efficace. Je m'engage à être un pont entre la Ville de Luxembourg et vous, les citoyens, pour construire ensemble un avenir plus fort pour la ville de Luxembourg. Je suis impatiente de relever ces défis à vos côtés et je suis convaincue qu'ensemble nous saurons faire preuve des engagements nécessaires pour faire de la ville de Luxembourg un endroit où il fait bon vivre et travailler et, surtout, une ville d'inclusion et de solidarité. Le Luxembourg mérite une politique proche des gens, une politique qui donne envie d'y vivre et de croire en elle.

Pour terminer, je tiens à remercier ma famille, ma mère Tomango, mes filles Alysha, Ciara et Alyara, mes proches et toutes celles et ceux qui m'ont soutenue tout au long de ce chemin. Mais surtout, je remercie chaleureusement les citoyennes et les citoyens qui ont voté pour moi. C'est pour eux et avec eux que je m'engage, en toute humilité, à donner de mon mieux. Je vous remercie de votre aimable attention. *Villmoals Merci!*

Madame le bourgmestre Lydie POLFER : Chère Liudumila, je peux vous assurer que nous avons écouté attentivement vos paroles sincères et engagées, et je suis certaine que nous agirons ensemble dans le sens que vous avez décrit, afin de trouver des solutions encore meilleures pour que tous ceux qui vivent et travaillent dans notre ville s'y sentent bien et puissent y mener la meilleure vie possible pour eux et leurs familles. Vous êtes la bienvenue !

En séance non publique

Le conseil est en nombre.

I REMPLACEMENT DE MEMBRES DE COMMISSIONS CONSULTATIVES

II REMPLACEMENT DE MEMBRES DE LA COMMISSION DES SUBSIDES SCOLAIRES

III AFFAIRES DE PERSONNEL DE L'OFFICE SOCIAL

IV AFFAIRES DE PERSONNEL DE LA FONDATION J.-P. PESCATORE

V AFFAIRES DE PERSONNEL DE LA VILLE DE LUXEMBOURG

VI AFFAIRES DE PERSONNEL – AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE

En séance publique

VII QUESTIONS POSÉES PAR DES CONSEILLERS COMMUNAUX

1) Question de Monsieur le conseiller Wagner au sujet d'une prise de position de Madame le bourgmestre concernant l'établissement d'un Registre national des logements abordables (RENLA) et d'un Registre nation- al des bâtiments et des logements (RNBL)

Monsieur David WAGNER (déi Lénk) : Dans l'édition du 22 août 2025 de l'hebdomadaire *Lëtzebuurger Land*, Madame le bourgmestre a fait part de son opposition à l'établissement du Registre national des logements abordables (RENLA) et du Registre national des bâtiments et des logements (RNBL) prévu par le gouvernement. Il va sans dire que Madame le bourgmestre a le droit d'avoir une opinion sur les registres mentionnés, même s'il est surprenant qu'elle s'oppose à des projets soutenus par sa propre majorité à la Chambre des députés. Le groupe *déi Lénk* estime toutefois que ce n'est pas la bonne position à adopter.

Alors que nous sommes confrontés à une grave crise du logement, des logements restent vacants depuis des années, voire des décennies, dans la capitale. C'est pourquoi nous avons toujours demandé l'introduction d'une taxe sur les logements laissés vacants pour des raisons inexplicables. Les tentatives d'introduction d'un registre dans la capitale ont malheureusement échoué. Pour toute une série de raisons, il est difficile de savoir comment les différents logements sont utilisés. Tout d'abord, il n'existe pas de cadastre vertical pour les logements construits avant 1988. De plus, jusqu'en 2022, il n'était pas nécessaire de fournir la preuve que l'on résidait effectivement à l'adresse indiquée pour s'inscrire en tant que résident à Luxembourg-Ville.

Il faut donc saluer l'initiative prise par le gouvernement précédent de créer un registre.

Je voudrais poser les questions suivantes à ce sujet :

- Madame le bourgmestre peut-elle confirmer au conseil communal la déclaration qu'elle a faite au *Lëtzebuurger Land* ?
- Dans l'éventualité où Madame le bourgmestre confirmerait sa prise de position, peut-elle également

confirmer que celle-ci reflète la position de l'ensemble du collège échevinal ?

- Cette position a-t-elle déjà été défendue au sein du Syvicol ?
- Quelles sont les solutions que Madame le bourgmestre préconise afin de déterminer quels logements situés sur le territoire de la Ville de Luxembourg sont actuellement vides et mobilisables à des fins de logement ?
- Quelles sont les raisons qui empêcheraient l'établissement d'un Registre national des logements abordables ?

Madame le bourgmestre Lydie POLFER : Je me réjouis de cette question, car elle me donne l'occasion de revenir sur des faits qui ont certainement été rapportés en toute bonne foi par un journaliste après m'avoir parlé au téléphone à la mi-août. Certaines choses n'ont toutefois pas été comprises telles qu'elles avaient été exprimées et entendues.

Commençons par le plus simple : le RENLA existe déjà et nous l'utilisons ! Tous nos logements abordables – anciennement appelés « logements sociaux » – passent par le RENLA lorsqu'ils sont libérés.

En ce qui concerne le « Registre national des bâtiments et des logements » (RNBL), un tel registre national ne peut exister que s'il existe des registres communaux sur lesquels le RNBL peut s'appuyer. Dans l'article de presse mentionné, j'ai souligné qu'il existe toute une série de difficultés pour créer un « Registre communal des bâtiments et des logements » dans les communes. Tant le gouvernement actuel que le précédent savent que le projet de loi tel qu'il est présenté ne peut être mis en œuvre sous sa forme actuelle. L'avis du Conseil d'État contient trois oppositions formelles. Dans son avis, le Syvicol estime que le projet de loi actuel « est très déséquilibré » : alors que la responsabilité de la création d'un registre communal incomberait entièrement au bourgmestre, les amendes seraient perçues par l'État. Le Syvicol voit toute une série d'autres points qui ne peuvent être retenus dans leur forme actuelle.

Cela ne signifie toutefois pas qu'il ne faille pas continuer à travailler à la mise en œuvre de cette idée. Les incertitudes existantes doivent être levées. Cela concerne notamment la question de la définition d'un logement vacant. Pourrait-on se baser sur les factures d'électricité ou d'eau ? Cela ne conduirait-il pas à d'autres oppositions formelles ? Il est clair que la définition doit être uniforme au niveau national. Le 7 octobre 2022, nous avons eu une discussion très intéressante à la Chambre sur les propositions qui sont sur la table. Toutes ces questions ont été soulevées : quand un logement est-il inoccupé ? Et que peut-on appeler un logement ? Par exemple, dans une structure de *coliving*, chaque chambre est-elle un logement ? Cet exemple montre à quel point c'est difficile.

En ce qui concerne la Ville de Luxembourg, tous les permis de construire sont enregistrés numériquement depuis 2014. Au printemps 2025, nous nous sommes dotés d'un nouvel outil permettant d'enregistrer également les permis de construire délivrés avant 2014. C'est un travail herculéen qui devra être fait à un moment ou à un autre. Si l'on veut disposer d'un registre communal complet de tous les bâtiments, il faut également y inclure les bâtiments qui remontent au Moyen Âge et pour lesquels il n'existe pas de plans. Je ne remets pas cela en question, mais cela représente un travail énorme. Et ce travail sera fait, nous y sommes préparés.

Passons maintenant à la question importante de l'emplacement des logements vacants : en 2022, cette question a été soulevée par un ministre du gouvernement précédent. Il a

proposé de renverser la charge de la preuve, c.-à-d. que ce ne sont pas les communes qui doivent prouver qu'un logement est inoccupé, mais les propriétaires qui doivent prouver qu'un logement est occupé. Lors d'une réunion en présence de l'Observatoire de l'habitat il y a quelques jours, j'ai souligné que l'État disposait de toutes les informations nécessaires. L'Administration de l'enregistrement et des domaines sait qui possède quel logement. L'État sait également combien chaque propriétaire perçoit pour ses logements. La question se pose alors évidemment de savoir qui a le droit d'accéder à quelles informations. Un ancien ministre a fait une proposition concrète à ce sujet. Cela vaudrait la peine de l'analyser. On pourrait avancer plus rapidement. En effet, l'établissement du registre communal prendra encore un certain temps.

S'il existe une commune qui souhaite créer un tel registre, c'est bien la Ville de Luxembourg. En effet, en 2008, lorsque le premier « Pacte logement » a donné aux communes la possibilité d'élaborer un tel registre, la Ville de Luxembourg a été la première commune à s'engager dans cette voie : le conseil communal a invité le collège échevinal à contacter par écrit tous les propriétaires afin d'obtenir des informations sur les logements en leur possession. Cependant, des poursuites judiciaires ont été engagées à cet égard et, en 2011, la Cour administrative a tout annulé. La Cour a estimé que le conseil communal « n'aurait d'ailleurs pas eu le pouvoir, en tout cas en sanctionnant la non-réponse à de telles questions de sanctions pénales, sous peine de violer le principe de l'interdiction d'obliger une personne de s'auto-incriminer ». Les efforts entrepris par la Ville entre 2008 et 2011 ont ainsi été réduits à néant. Néanmoins, nous sommes tous d'accord sur la nécessité de mobiliser les logements vacants.

Dans un article de journal, quelqu'un a souligné qu'entre 8 et 10 % des logements appartenant à la Ville étaient vacants. C'est exact. Cependant, ces logements ne sont pas vacants de manière permanente, mais sont en cours de rénovation. Sur plus de 800 logements, il est normal qu'entre 8 et 10 % d'entre eux soient rénovés chaque année.

Le collège échevinal n'est en conflit avec personne, bien au contraire : nous misons sur la coopération et la consultation, afin d'élaborer des textes législatifs qui tiennent la route et qui prennent en compte la charge de travail nécessaire à la création des registres souhaités. Nous avons déjà prévu des discussions à ce sujet. Les habitants sont actuellement enregistrés à une adresse, mais nous ne savons pas à quel étage ils habitent. Si nous disposions de cette information, il serait par exemple plus facile d'organiser différentes offres d'aide.

Nous devons rechercher des solutions pour déterminer le plus rapidement possible où se trouvent les logements vacants sans raison – ou pour de mauvaises raisons. Ce sujet nous occupera encore longtemps et souvent, et j'espère que nous travaillerons tous ensemble pour trouver des solutions efficaces et durables.

Madame Maxime MILTGEN (LSAP) : Je voudrais savoir pourquoi ma question relative au coût des festivités liées à l'avènement au trône ne figure pas à l'ordre du jour.

Madame le bourgmestre Lydie POLFER : Parce que cette question n'est pas urgente et que, comme nous l'avons déjà expliqué il y a une semaine et comme on a pu le lire dans tous les journaux, le montant exact des coûts n'est pas encore connu à l'heure actuelle. Lorsque nous disposerons des chiffres exacts, Madame la conseillère Miltgen sera la première à en être informée.

Madame Maxime MILTGEN (LSAP) : La seule raison est donc que vous ne connaissez pas encore les chiffres ?

Madame le bourgmestre Lydie POLFER : Oui, aucun chiffre exact ne peut être communiqué à l'heure actuelle.

2) Question de Madame la conseillère Gaasch concernant les PFAS et TFA

Madame Linda GAASCH (déi gréng) : Les polluants PFAS (substances perfluoroalkylées et polyfluoroalkylées), dont fait partie le TFA (acide trifluoroacétique), sont des polluants dits « éternels ». Ils sont notamment présents dans l'eau potable. Leurs effets, en particulier les effets d'accumulation dans l'environnement et dans le corps humain, sont préoccupants.

- Quelle est la concentration de PFAS et TFA dans l'eau des sources de la Ville de Luxembourg ? Quelle est la concentration dans l'eau potable que la Ville fournit à ces citoyennes et ses citoyens ?
- Dans quelle mesure le traitement de l'eau provenant des différentes sources permet-il d'éliminer les PFAS et le TFA ? Des mesures supplémentaires sont-elles prises au niveau du traitement de l'eau ?
- Dans quelle mesure la Ville promeut-elle la réduction des PFAS pour éviter leur propagation dans l'environnement, par exemple en proposant des alternatives à l'utilisation de pesticides à proximité des sources, en proposant aux organisateurs d'événements des alternatives aux produits jetables et en prêtant attention aux matériaux des vêtements de travail du personnel de la Ville ?
- Quelles conditions la Ville impose-t-elle aux preneurs de bail lorsqu'elle loue des terres agricoles ? Comment et à quelle fréquence le respect de ces conditions est-il contrôlé ? Des irrégularités ont-elles été constatées ces dernières années ? Quelles en ont été les conséquences ? Combien de baux de ce type existent actuellement ?

Madame l'échevin Simone BEISSEL : Les PFAS sont présents dans de très nombreux produits que nous utilisons au quotidien, des vêtements aux revêtements antiadhésifs en passant par l'eau potable et les mousses extinctrices utilisées par les pompiers. Il existe à ce sujet une directive européenne datant de 2020 et une loi nationale de 2022. La directive européenne concerne 20 des quelque 10.000 PFAS existants. Alors que la directive ne traite pas du TFA, la législation luxembourgeoise a fixé à ce sujet des valeurs limites de 500 à 1.500 nanogrammes par litre – ce qui est très faible, mais les PFAS sont omniprésents.

L'eau de source contient entre 0 et 350 nanogrammes de PFAS par litre. L'eau distribuée aux ménages (à laquelle est également ajoutée l'eau en provenance du SEBES) en contient entre 0 et 10 nanogrammes par litre, soit une valeur extrêmement faible. Le TFA n'est pas pris en compte dans ces mesures. Nous sommes à la recherche de solutions, car les mêmes méthodes ne peuvent pas être utilisées dans ce cas.

Comme on le sait, il existe trois méthodes pour purifier l'eau : les filtres à charbon actif, les rayons ultraviolets et le traitement à l'ozone. Le charbon actif permet d'éliminer presque entièrement les PFAS de toutes nos sources. Nous sommes bien en-dessous des valeurs limites.

Des forages profonds ont été effectués sur le site « Tubis-haff ». Heureusement, l'eau ainsi captée à grande profondeur ne contient pas de PFAS, ce qui rend inutile tout traitement spécifique de l'eau.

Lors de l'achat de vêtements de travail pour le personnel de la Ville, nous veillons à ce que les vêtements soient fabriqués en coton biologique sans PFAS.

Depuis 2011, des mesures ont été mises en place pour éviter la propagation de PFAS lors d'événements, par exemple en

utilisant des gobelets réutilisables en plastique dur. La Ville n'utilise elle-même que de la porcelaine et du verre.

Nous avons actuellement conclu 138 contrats de bail, dont 14 par appel d'offres public et les autres de gré à gré. Nous sommes très stricts à ce sujet : les preneurs de bail doivent s'engager à pratiquer une agriculture durable, ce qui signifie qu'ils ne peuvent utiliser ni engrais chimiques ni pesticides. Presque tous les locataires respectent cette règle, à une exception près. En cas de violation des dispositions, nous discutons d'abord avec les personnes concernées afin de leur rappeler les engagements qu'elles ont pris. En cas de récidive, tous les contrats conclus avec la personne en question sont résiliés. C'est ce que nous avons fait dans le cas présent, avec un préavis de 6 mois qui expirera le 1^{er} novembre. La Ville de Luxembourg doit montrer l'exemple.

Nous faisons donc tout notre possible pour réduire les PFAS et garantir qu'il n'y ait aucun danger pour la santé ou l'environnement. Nous sommes nettement en dessous des limites autorisées au Luxembourg et en Europe, notamment grâce au traitement de l'eau au charbon actif. Nous sommes stricts avec les locataires et lors de l'achat de vêtements.

3) Question de Monsieur le conseiller Boisanté au sujet de l'ouverture de la nouvelle école fondamentale à Kirchberg

Monsieur Gabriel BOISANTE (LSAP) : La nouvelle école fondamentale de Kirchberg a été inaugurée le 15 septembre 2025. Au moment où j'ai posé ma question, des incertitudes subsistaient quant à la disponibilité complète des infrastructures, du mobilier et du matériel nécessaires au fonctionnement normal de l'école dès la rentrée. Dans ce contexte, j'ai posé les questions suivantes :

- L'école sera-t-elle prête le 15 septembre 2025 à accueillir les élèves et les enseignants dans des conditions normales et sans perturbation du déroulement des cours ?
- Le matériel scolaire et le mobilier nécessaires seront-ils intégralement disponibles et installés pour le premier jour de classe ?
- Dans le cas contraire, pour quelles raisons la planification des travaux, du déménagement et de l'organisation n'a-t-elle pas été anticipée de manière à éviter cette situation ?

Je voudrais encore ajouter une question concernant les listes d'attente, notamment pour les foyers scolaires.

Madame le bourgmestre Lydie POLFER : Une question spécifique à ce sujet a été déposée par une de vos collègues.

Monsieur Gabriel BOISANTE (LSAP) : J'en suis conscient. Ce qui me tient à cœur, c'est que la Ville veuille à garantir une communication optimale avec les parents. Il faut que l'information des parents en temps opportun constitue une priorité au niveau politique.

Monsieur l'échevin Paul GALLES : Je tiens tout d'abord à souligner que la rentrée scolaire s'est très bien déroulée. Madame le bourgmestre Lydie Polfer et moi-même étions présents à cette occasion à l'école du quartier de la Gare, afin de marquer le coup après que le conseil communal avait décidé l'année dernière de fusionner les deux écoles de ce quartier.

La semaine suivante, j'ai effectué une visite informelle à l'école de Kirchberg. L'extension de cette école a pu ouvrir ses portes à temps pour la rentrée scolaire. Les entreprises mandatées ont travaillé d'arrache-pied pendant les jours

avant l'ouverture, afin de répondre à cette exigence. Pour le collège échevinal, il était évident que l'ouverture devait avoir lieu ce jour-là. Il n'y avait pas de plan B.

Il reste encore quelques détails à finaliser. Il s'agit notamment des fenêtres rondes entre le réfectoire et un couloir à l'intérieur du bâtiment. Il ne s'agit donc pas de fenêtres donnant sur l'extérieur. Il a été convenu avec les entreprises que ces travaux seront effectués dans les plus brefs délais, à un moment où les enfants ne se trouveront pas dans le bâtiment. Tout s'est donc bien déroulé et j'ai l'impression que tout le monde est satisfait du nouveau bâtiment.

4) Question de Madame la conseillère Muller au sujet des mesures de protection pour les personnes sans-abri lors d'intempéries

Madame Marie-Marthe MULLER (LSAP) : La soirée et la nuit du 8 au 9 septembre ont été marquées par de violentes intempéries qui ont rapidement provoqué une crue de l'Alzette dans le Val de Hamm (Pulvermühle) et au Pfaffenthal. D'autres quartiers ont également été touchés par des inondations. Selon des experts, les précipitations ont atteint jusqu'à 149 litres par mètre carré à certains endroits. Heureusement, personne n'a été blessé, mais les dégâts matériels sont importants.

La cellule de crise a bien fonctionné et les services impliqués ont fait un bon travail. Je remercie toutes les personnes impliquées et les félicite pour leur professionnalisme, en particulier compte tenu de la montée rapide des eaux.

Je souhaite attirer l'attention du collège échevinal sur la situation préoccupante des personnes sans-abri, dont la majorité a dû passer la nuit dehors, exposées aux intempéries. Une personne qui campe actuellement au Pfaffenthal s'est retrouvée sans solution d'hébergement et a dû subir directement ces conditions météorologiques difficiles. Sachant que d'autres sans-abris ont pu se trouver dans une situation pareille, je voudrais poser les questions suivantes :

- Les acteurs du terrain qui connaissent les sans-abris pourraient-ils faire partie de la cellule de crise afin de diriger les mesures d'aide pour secourir ces personnes ?
- La Ville de Luxembourg envisage-t-elle d'ouvrir un lieu d'accueil temporaire d'urgence pour les sans-abris dans des conditions météorologiques pareilles ? (par exemple, une salle de sport)
- Les différents organismes sociaux partenaires de la Ville œuvrant dans le domaine du sans-abrisme sont-ils informés directement par la Ville des conditions météorologiques telles que nous les avons connues dans la nuit du 8 au 9 septembre 2025 ?
- Les phénomènes météorologiques extrêmes seront de plus en plus fréquents en raison du changement climatique. Les personnes sans-abri sont-elles incluses dans les plans de protection des résidents de la Ville de Luxembourg face à ces phénomènes ?

Madame l'échevin Corinne CAHEN : Au nom des services compétents, je remercie Madame la conseillère Muller pour ses éloges. En effet, cela fonctionne très bien à Luxembourg-Ville. Les services sont bien connectés entre eux. Même si un service n'est pas représenté au sein de la cellule de crise, il sait exactement comment joindre les services compétents. Cela inclut également les travailleurs de rue. Nous pouvons envisager d'impliquer davantage la Direction Affaires sociales dans la cellule de crise, mais le flux d'informations est déjà très bon.

En ce qui concerne la personne sans domicile fixe qui campe au Pfaffenthal, je tiens à souligner que nous ne pouvons contraindre personne à quitter son lieu de séjour actuel. De nombreuses tentatives ont été faites pour convaincre la femme en question de quitter les lieux, mais aucune n'a abouti. Nous vivons dans une société libre, et nous pouvons proposer de l'aide, mais cette aide doit être acceptée.

La Direction Affaires sociales et la Cellule de crise sont en contact avec les travailleurs de rue. Mettre une salle de sport à la disposition des personnes sans domicile fixe ne serait pas la solution la plus simple, car les personnes en question sont dispersées dans toute la ville. Il est préférable, avec l'aide des travailleurs de rue qui connaissent les personnes concernées, de leur trouver un hébergement dans des structures existantes – à condition qu'elles y consentent, car nous ne pouvons pas les y contraindre.

Avec le début de la « Wanneraktioun », l'hébergement des personnes sans domicile fixe sera à nouveau facilité, car davantage de lits seront disponibles. L'ensemble de la population du Grand-Duché est informée par Meteolux et « LU-Alert », ce qui fonctionne efficacement. Il serait donc peu judicieux d'introduire des alertes météorologiques supplémentaires uniquement pour la Ville de Luxembourg.

Les plans d'intervention d'urgence prennent en compte toutes les personnes qui se trouvent sur le territoire de la ville, y compris les personnes sans domicile fixe.

Madame la conseillère Muller a souligné à juste titre que personne n'a été blessé lors des inondations. Nos travailleurs de rue connaissent les lieux où les sans-abris ont l'habitude de séjourner. Nous continuerons à essayer, avec l'aide des associations actives dans ce domaine, de convaincre les sans-abris de ne pas rester dehors. Cependant, si telle est leur décision, il convient de la respecter. Il existe toutefois des personnes qui refusent pendant des années l'aide qui leur est proposée et qui finissent par l'accepter. Il ne faut donc pas abandonner, mais continuer à proposer de l'aide aux sans-abri – dans la mesure où ils ont des droits au Luxembourg – afin de trouver une solution durable et de leur permettre de développer un projet de vie. Si elles ne possèdent pas de droits au Luxembourg, il convient de les encourager à se rendre dans le pays où elles en ont, afin d'y développer un projet de vie – ce qui est préférable à la vie dans la rue au Luxembourg.

Madame le bourgmestre Lydie POLFER : Avant de donner la parole à Madame la conseillère Brömmel pour qu'elle puisse présenter la question qu'elle a déposée, je voudrais lui communiquer les chiffres relatifs aux agents municipaux : au 31 décembre 2024, 89 personnes étaient employées par le service compétent de la Ville de Luxembourg, dont 81 fonctionnaires, 3 employés et 5 salariés.

5) Question de Madame la conseillère Brömmel au sujet de la liste d'attente dans les foyers scolaires

Madame Christa BRÖMMEL (déi gréng) : À la rentrée scolaire 2025-26, il semble que 673 demandes pour une place dans un foyer scolaire de la Ville de Luxembourg restent sans réponse positive, ceci malgré le fait que ces demandes soient éligibles selon les critères que la Ville s'est donnée. Pour 172 enfants, les parents n'ont pas d'autre solution de garde que le foyer scolaire.

La situation n'est pas nouvelle, ce qui laisse supposer que les efforts de la Ville en matière d'encadrement extrascolaire sont insuffisants ou bien manquent d'ambition ou de ressources. Je tiens à rappeler que l'ancienne conseillère communale Ana Correia avait posé une question y relative en 2022 et qu'on lui a répondu qu'environ 750 enfants se trouvaient sur la liste d'attente, dont 108 qui n'avaient pas d'alternative au foyer scolaire.

- Le collège échevinal peut-il confirmer le nombre de 673, respectivement 172 demandes en attente à ce stade et détailler leur répartition par école, foyer scolaire et quartier ?
- Le collège échevinal peut-il expliquer quelles mesures spécifiques ont été prises depuis avril/mai 2025 (temps des inscriptions) pour éviter la situation actuelle ? Avec quels résultats ?

Lors du *City Breakfast* du 17 septembre, il a été déclaré que la situation s'expliquait par un manque de personnel.

Quel est le turn-over du personnel dans les foyers scolaires ?

- Il y a quelques années, le phénomène d'absentéisme au sein du personnel des foyers scolaires a été constaté. Comment a évolué le taux d'absentéisme depuis 2021 ? En 2022, ce taux était légèrement supérieur à 10 %. Si l'absentéisme est un problème, quelles sont les mesures mises en place pour le faire baisser ? Avec quel résultat ?
- Comment expliquez-vous que la Ville, qui offre des contrats fort intéressants aux personnes encadrantes (avec une tâche hebdomadaire de 30 à 40 heures au lieu de 20 à 25 heures ou moins dans d'autres communes), n'arrive pas à recruter assez de personnel pour les foyers scolaires ?
- Combien de temps prend le processus de recrutement (de la création de poste à la signature du contrat) ? Est-ce possible de le rendre plus efficace et plus court ?
- Existe-t-il suffisamment de locaux dans tous les quartiers de la ville ? La planification y relative est-elle conçue en fonction du développement au cours des années à venir ?
- Le collège échevinal partage-t-il mon avis selon lequel il faut d'urgence un plan d'action pour éviter que cette situation ne se reproduise dans un an ? Le collège échevinal élaborera-t-il et mettra-t-il en œuvre ce plan dans les meilleurs délais ? Le plan d'action sera-t-il discuté en commission scolaire et en commission de l'enfance et de la jeunesse ?

Monsieur l'échevin Paul GALLES : Actuellement, 5.746 enfants sont inscrits dans les écoles fondamentales publiques, alors que le nombre total d'enfants en âge de fréquenter l'école fondamentale et résidant sur le territoire de la Ville s'élève à environ 10.800. Nous avons reçu 4.461 demandes pour les foyers scolaires. Nous avons pu répondre immédiatement à 3.800 d'entre elles. Cela explique le nombre de 661 demandes qui n'ont pas pu être traitées dans un premier temps. Ce nombre évolue constamment, notamment grâce à l'embauche de personnel supplémentaire.

La Ville s'est fixé des critères afin de définir des priorités en cas de besoin. La première catégorie comprend les enfants qui fréquentent nos écoles publiques, la deuxième catégorie les enfants qui fréquentent une école privée. La priorité est donnée aux enfants qui n'ont pas d'autre solution de garde et qui étaient déjà inscrits dans un foyer scolaire, puis aux enfants qui n'ont pas d'autre solution de garde et qui doivent être nouvellement inscrits dans un foyer scolaire. Une priorité est également accordée aux enfants qui auraient en principe une alternative de garde, mais qui bénéficient d'un accompagnement social, par exemple lorsqu'un parent est à la maison, mais ne peut pas s'occuper de l'enfant en raison d'une maladie grave. Actuellement, 172 enfants se trouvant dans l'une de ces trois situations sont inscrits sur la liste d'attente.

Nous nous occupons tout particulièrement des enfants pour lesquels il n'existe aucune alternative de garde. Il

s'agit actuellement de 109 enfants. Parmi eux, 30 enfants fréquentent toutefois l'éducation précoce et pourraient donc également être inscrits dans une crèche, de sorte qu'il existe pour ces enfants non pas une « alternative de garde », mais une « alternative de service ». Les 79 autres dossiers sont traités en priorité.

Afin d'éviter une énumération exhaustive de chiffres, je propose de fournir ultérieurement à Madame la conseillère Brömmel les chiffres ventilés par quartier.

Comment gérons-nous cette situation ? Je voudrais revenir brièvement sur la question de Monsieur le conseiller Boisanté concernant la communication. Les demandes pour les foyers scolaires sont reçues par l'administration communale en avril/mai. La décision finale est prise peu avant les vacances d'été et, en fonction des ressources humaines disponibles, on détermine le nombre de demandes qui peuvent recevoir une réponse positive. Les demandeurs reçoivent ensuite une réponse. Le fait qu'il y ait également des réponses négatives suscite naturellement des réactions. La situation ne s'est pas détériorée par rapport à l'année dernière, elle s'est même légèrement améliorée. Chaque année, au début du mois de septembre, une commission de validation analyse les postes qui peuvent encore être attribués, soit parce que du personnel supplémentaire a pu être recruté, soit parce qu'il s'avère que le personnel « de réserve », qui aurait été mobilisé en cas d'augmentation inopinée du nombre d'enfants réfugiés, par exemple, ne doit finalement pas être affecté dans ce contexte. Une nouvelle communication sera ensuite adressée aux personnes ayant introduit une demande, qu'il s'agisse d'une réponse positive ou négative.

Quelle est notre approche générale ? Nous nous concentrons sur deux points : davantage de bâtiments et davantage de personnel. En ce qui concerne le personnel, 498 personnes travaillent actuellement pour le Service Foyers scolaires (415,84 équivalents temps plein). Le taux de rotation du personnel était de 7,02 % l'année dernière, la moyenne étant de 10,50 %. Le taux d'absentéisme a varié entre 8 et 10 % ces dernières années.

Il nous tient à cœur d'offrir de bons contrats de travail à notre personnel. Ainsi, les collaborateurs ne sont pas tenus de revenir travailler le même jour après une interruption de plusieurs heures (« coupé »), comme c'est le cas dans d'autres communes. Cependant, il est vrai qu'il existe une concurrence extrêmement forte sur le marché du travail et que la Ville de Luxembourg impose certaines exigences, notamment en matière de compétences linguistiques. Malheureusement, de nombreuses personnes ne répondent pas à ces exigences.

C'est pourquoi nous avons élaboré une stratégie. Celle-ci consiste à embaucher les personnes qui ne disposent pas des compétences linguistiques requises avec un contrat à durée déterminée, qui peut être transformé en contrat à durée indéterminée si les personnes concernées satisfont aux exigences linguistiques après un certain temps. Nous planifions toute une série de bâtiments et réalisons des projections concernant l'évolution du nombre d'enfants dans les différents quartiers. Madame la conseillère Brömmel pourra consulter ultérieurement la liste des emplacements des bâtiments prévus.

VIII CIRCULATION

Monsieur l'échevin Patrick GOLDSCHMIDT : Un règlement temporaire vient d'être distribué au conseil communal concernant la réglementation de la circulation sur le Pont Rouge dans le cadre des festivités de la succession au trône. Ce règlement nous a été transmis aujourd'hui par le ministère

compétent. Puisqu'il s'agit d'un règlement temporaire, il doit être approuvé par le conseil communal immédiatement lors de la prochaine réunion. Avant de revenir sur ce règlement, je vais évoquer les principales autres dispositions.

En ce qui concerne les modifications définitives, la rue du Pont sera classée « rue de rencontre » – et non « zone de rencontre », puisqu'il s'agit d'une seule rue. Cette modification intervient maintenant que le réaménagement du « Spidols-gaart » est terminé.

La première phase de la renaturation de la Pétrusse étant terminée, l'itinéraire définitif de la piste cyclable E9 dans la vallée de la Pétrusse est fixé, en précisant les endroits où la piste cyclable est mixte avec le chemin piétonnier et ceux où il y a des chemins séparés.

Aux abords du tiers-lieu de la rue Auguste Charles à Bonnevoie, qui a été officiellement ouvert la semaine passée, plusieurs emplacements de stationnement ont été supprimés, afin de pouvoir y installer des arceaux pour vélos.

Après les travaux dans la rue de Strasbourg, plusieurs emplacements de stationnement y seront désignés comme zone de stationnement limitée à 30 minutes. Il s'agissait d'une demande des commerçants, afin d'éviter que l'on y stationne trop longtemps tout en permettant à leurs clients d'y faire leurs courses.

Lors de la séance du conseil communal du 7 juillet 2025, lors de laquelle nous avons abordé les mesures d'apaisement du trafic dans le quartier de Limpertsberg, nous n'avions pas encore reçu l'autorisation ministérielle pour pouvoir également classer la rue des Glacis en zone 30. Maintenant que cette autorisation est disponible, nous pouvons soumettre cette réglementation au vote.

Comme nous l'avons déjà communiqué, le Pont Rouge est fermé à la circulation tous les jours depuis samedi dernier, de 22 heures le soir à 5 heures du matin, afin de préparer les festivités qui s'y dérouleront à l'occasion du « Trounwiessel ». Le matériel installé pour le show laser reste en place pendant la journée, ce qui entraîne la fermeture temporaire de l'itinéraire piétonnier du côté du tramway, les piétons et les cyclistes devant se partager le chemin qui passe de l'autre côté. Des panneaux et des agents municipaux sur place indiquent que les cyclistes doivent pousser leur vélo à la main sur le pont. Cela signifie qu'aux heures de pointe, quand il y a beaucoup de piétons et de cyclistes, l'endroit devient quelque peu encombré.

Nous n'avons pas pris la décision à la légère, mais avons examiné les alternatives possibles. Il n'était pas possible de fermer une voie de circulation aux voitures, car cela aurait entraîné de longs embouteillages – qui auraient également eu pour conséquence que les ambulances ne pourraient pas accéder à l'hôpital du Kirchberg via le Pont Rouge pendant une semaine. Nous comptons donc sur votre compréhension pour la mesure prise. Le ministère compétent examine actuellement s'il serait éventuellement possible, à court terme, d'abaisser la vitesse maximale autorisée de 50 à 30 km/h, afin que les cyclistes puissent temporairement utiliser la voie de circulation automobile. Cela me semble cependant problématique, car d'une part, si l'on se dirige en direction du Kirchberg, on sort d'un passage souterrain, et d'autre part, il faudrait prévoir des rampes pour les cyclistes venant du parc. De plus, la voie de droite en direction du centre-ville et de la place de l'Etoile passe par le tunnel. Une réduction à 30 km/h ne me semble donc pas être la meilleure solution. Personnellement, je préférerais alors marcher sur le trottoir à côté de mon vélo.

Les autres règlements concernant des mesures prises dans le cadre de chantiers et des emplacements de stationnement pour personnes à mobilité réduite.

Madame Christa BRÖMMEL (déi gréng) : Je trouve la réglementation temporaire concernant le Pont Rouge tout à fait surprenante et peu appropriée. De notre point de vue, il s'agit d'une mauvaise solution. Malgré les explications que nous avons reçues, je trouve dommage que l'on fasse une fois de plus porter le chapeau à la mobilité douce, d'autant plus que la réglementation est valable pour toute une semaine. Pendant les heures de pointe, il n'est pas envisageable de prendre le tramway avec un vélo, en particulier un vélo cargo. Même si je suis consciente du fait que la responsabilité n'incombe pas uniquement à la Ville, mais aussi au ministère compétent, la solution proposée ne semble pas être bien pensée. Les piétons et les cyclistes sont pénalisés. J'ai remarqué que de nombreux cyclistes circulent entre les voitures sur la chaussée. Ils le font à leurs propres risques et périls, mais on ne peut qu'espérer qu'aucun accident ne se produira là-bas dans les jours à venir. C'est pourquoi j'invite le collège échevinal à se concerter à nouveau avec le ministère compétent sur la possibilité de réduire temporairement la vitesse maximale autorisée, de permettre aux cyclistes de circuler sur la chaussée et de réserver l'itinéraire piétonnier aux piétons.

Pourquoi a-t-on autorisé une fermeture dès 22 heures ? N'aurait-il pas été possible de le faire à 22h30 ou à 23h00 ? Les habitants du quartier de Kirchberg sont également désavantagés. Même si des bus continuent de circuler et que les habitants ont la possibilité de descendre avec l'ascenseur de Pfaffenthal et de remonter de l'autre côté avec le funiculaire, cela reste tout de même assez compliqué pour eux.

Notre groupe s'abstiendra lors du vote sur le règlement portant le numéro 63e/2025/3/52.

Dans la rue Notre-Dame, des emplacements de stationnement pour cyclistes et motocyclistes ont été désignées aux abords du Casino. Or, le fait est qu'il y a un stationnement sauvage le week-end et que les surfaces en question sont occupées par des automobilistes. Le collège échevinal en est-il au courant ? Si tel est le cas, que compte faire le collège échevinal pour remédier à cette situation ?

Monsieur François BENOY (déi gréng) : Les derniers mois ont montré que les mesures et infrastructures d'apaisement du trafic peuvent avoir un impact. C'est dans la rue du Fossé que l'effet est le plus visible.

Aujourd'hui, des règlements de circulation définitifs sont soumis au vote concernant la rue de Strasbourg. Plusieurs personnes m'ont fait savoir que, malgré les mesures prises, le trafic y était toujours aussi important. J'appelle donc le collège échevinal à suivre l'évolution de la situation et à voir si les mesures prises sont suffisantes pour empêcher le transit non nécessaire dans la rue de Strasbourg.

Des phases de test sont en cours dans différents quartiers de la ville concernant les mesures d'apaisement du trafic. En ce qui concerne le quartier de Limpertsberg, j'ai entendu dire que les coussins berlinois de la rue des Glacis, par exemple, n'ont pas encore été installés. Quel est le délai d'implémentation des différentes infrastructures d'apaisement du trafic ? Serait-il également possible d'obtenir une mise à jour sur les mesures prévues dans les quartiers de Merl, Belair et Hollerich, sachant que différentes réglementations ont été retirées ?

Nous avons été ravis d'apprendre que le collège échevinal s'est rendu à Bonnevoie pour présenter aux citoyens les mesures prévues dans le secteur du boulevard de la Fraternité. Même si le projet ne nous a pas été présenté en commission consultative, nous avons été agréablement surpris par les slides sur les mesures de modération du trafic et de désencastement du sol. Nous examinerons encore les détails.

Le collège échevinal avait annoncé l'introduction de mesures d'apaisement du trafic dans d'autres quartiers de la ville.

Serait-il possible d'obtenir également une mise à jour à ce sujet ?

L'un des règlements dont nous traitons aujourd'hui est lié au chantier dans le secteur du Bd Prince Henri. Qu'en est-il du projet de création d'un itinéraire cyclable continu dans le secteur du Bd Prince Henri ? On nous a toujours expliqué qu'il fallait encore attendre la fin d'un chantier entre l'avenue Marie-Thérèse et l'avenue Monterey. Serait-il possible d'obtenir également une mise à jour à ce sujet ?

Une piste cyclable « pop-up » avait été aménagée dans l'avenue Marie-Thérèse, mais elle a été supprimée entre-temps. De notre point de vue, une piste cyclable définitive s'y justifierait. On nous a expliqué sur que les réflexions n'étaient pas encore tout à fait abouties. Serait-il possible d'obtenir également une mise à jour à ce sujet ?

Monsieur Gabriel BOISANTE (LSAP) : En attendant la confirmation par le conseil communal des règlements temporaires pris dans le cadre des festivités de l'avènement au trône concernant la zone du Pont Rouge, les citoyens et le conseil communal auraient dû être informés à l'avance des mesures prévues, car celles-ci ont un impact considérable sur la mobilité des citoyens. Il n'est donc pas surprenant que les premiers commentaires et photos de piétons et de cyclistes soient devenus viraux dès ce matin dans les réseaux sociaux.

Monsieur l'échevin Goldschmidt a évoqué les places de parking dans la rue de Strasbourg sur lesquels le stationnement est limité à 30 minutes. Je tiens à saluer cette mesure, car de nombreux commerces s'y trouvent et 70 à 80 % des emplacements de stationnement disponibles sont actuellement occupés par des camionnettes. Nous serions intéressés de connaître le nombre d'emplacements de stationnement pour lesquels la durée de stationnement sera limitée à 30 minutes.

Comme d'habitude, nous ne soutiendrons pas les différents règlements comprenant la fermeture des trottoirs dans le cadre de chantiers.

Monsieur l'échevin Patrick GOLDSCHMIDT : Nous sommes au courant de la situation de stationnement devant le Casino de la rue Notre-Dame. Nous avons attiré l'attention de la police sur ce point. Nos agents municipaux ont reçu l'instruction d'y effectuer des contrôles réguliers. Des avertissements taxés sont émis. Si la situation ne s'améliore pas, nous pourrions envisager d'intervenir auprès de la police pour que les voitures stationnées en violation du Code de la route soient remorquées. Nous veillerons à ce que des panneaux soient installés en plus du marquage au sol (emplacements pour les cyclistes), afin d'informer les automobilistes que le stationnement des voitures est interdit à cet endroit.

En ce qui concerne la piste cyclable « pop-up » de l'avenue Marie-Thérèse, le résultat de la phase de test a été mitigé. Dans les semaines à venir, nous proposerons une série de mesures en faveur des cyclistes, y compris une proposition pour l'avenue Marie-Thérèse – pour laquelle nous recevons probablement des éloges de tous les côtés.

Dans le secteur du boulevard Prince Henri, l'entreprise Creos doit réaliser d'importants travaux d'infrastructure. Nous venons de recevoir la permission de voirie demandée par la Ville il y a longtemps. Cette autorisation contient plusieurs remarques dont nous tiendrons compte pour la plupart. Les travaux d'infrastructure débuteront dans les semaines à venir. Une fois ceux-ci terminés, les mesures annoncées en faveur des cyclistes seront mises en œuvre.

Le collège échevinal souhaite embellir le boulevard de la Fraternité, y ajouter des espaces verts et modérer la circulation. Comme il est d'usage lors de travaux d'infrastructure, les riverains ont été informés au préalable dans le cadre d'une

réunion de chantier. Ils ont pu s'exprimer sur la question de savoir si, après les travaux d'infrastructure, l'aménagement actuel de la surface serait rétabli ou s'ils souhaitent plutôt un réaménagement. Un projet définitif est actuellement en élaboration sur la base des suggestions formulées par les citoyens. Nous envisageons de procéder de manière similaire pour des projets futurs.

Le collège échevinal est tout à fait conscient du fait que les mesures de circulation prises dans le cadre des festivités pour le secteur du Pont Rouge ne constituent pas une solution idéale. Un avènement au trône n'a pas lieu tous les ans. Pour que la fête soit belle, des contrats ont été passés pour l'organisation et l'aménagement des festivités non seulement à Luxembourg-Ville, mais aussi dans différentes autres communes. L'un des sites retenus pour les festivités sur le territoire de la capitale, qui nous a été communiqué, était le site du Pont Rouge. Lors d'une conférence de presse, la Ville a communiqué mercredi dernier des informations sur l'organisation de la circulation en amont de l'événement. Pendant 10 jours, la circulation sera interdite sur le Pont Grande-Duchesse Charlotte de 22h00 le soir à 5h00 le matin, à l'exception du tramway qui circule jusqu'à 1 heure du matin.

Il y a quelques mois, les organisateurs avaient proposé à la Ville de fermer le Pont Rouge à la circulation dès 17h00 pendant la phase de préparation mentionnée. Il était toutefois important pour nous que l'avènement au trône reste dans la mémoire des citoyens comme un événement positif. Nous avons souhaité éviter que 50.000 à 100.000 personnes soient frustrées pendant une semaine parce qu'elles sont bloquées dans les embouteillages en raison des préparatifs de l'événement. Nous avons donc conseillé aux organisateurs de procéder à la fermeture du pont pendant la nuit.

Nous avons longuement négocié avec les organisateurs pour que le tramway puisse circuler tard le soir. Les courses régulières du tram sont maintenues jusqu'à 1h20. À partir de 1h00 du matin, le tram circule toutes les 20 minutes entre l'arrêt Théâtre et l'arrêt Philharmonie/Mudam, de sorte qu'un transfert vers le funiculaire – y compris pour les cyclistes – est possible. Vendredi dernier, la décision a été prise de permettre aux piétons et aux cyclistes de passer d'un côté du pont à l'autre tout au long de la nuit. Pour les automobilistes, un détour de deux kilomètres n'a pas d'importance.

Le samedi 4 octobre, les bus seront déviés pendant quelques heures, mais il sera garanti que les usagers des bus pourront se rendre à l'arrêt Glacis.

Comme je l'ai déjà expliqué, il n'était pas possible de fermer une voie de circulation sur le Pont Rouge, car les ambulances doivent pouvoir accéder à l'Hôpital Kirchberg. Le ministère de la Mobilité introduira une réglementation temporaire limitant la vitesse à 30 km/h sur le Pont Rouge. La Ville veillera à ce que la signalisation correspondante soit mise en place. À mon avis, cette solution n'est pas optimale. C'est pourquoi j'appelle les automobilistes à être particulièrement prudents, car les cyclistes pourront exceptionnellement utiliser la voie réservée aux voitures sur le Pont Rouge. Nous appelons tous les usagers de la route à faire preuve de compréhension.

Monsieur le conseiller Benoy s'est exprimé sur les règlements de circulation relatifs à la rue de Strasbourg. Si nous constatons que des améliorations sont nécessaires, nous les apporterons. Je ne partage pas l'affirmation selon laquelle il y aurait encore du trafic de transit dans la rue de Strasbourg. Toutefois, tant le trafic des riverains que le trafic de livraison doivent être possibles. Nous garderons un œil sur l'évolution de la situation.

Prochainement, notre Service Circulation présentera au collège échevinal des propositions d'adaptation des zones de stationnement payant sur la voie publique. Ces propositions

tiendront compte des conditions spécifiques à chaque quartier.

Monsieur François BENOY (déi gréng) : Serait-il possible d'avoir une mise à jour sur les projets du collège échevinal en ce qui concerne les mesures d'apaisement de la circulation dans d'autres quartiers de la ville ?

Monsieur l'échevin Patrick GOLDSCHMIDT : Nous tirons les leçons des expériences que nous avons faites dans les quartiers de Hollerich, Limpertsberg et Merl, ainsi que des réactions des habitants. Nous avons annoncé des mesures de modération du trafic pour les quartiers de Belair, Gare et Bonnevoie et nous allons maintenant analyser, sur la base des expériences faites, quelles mesures doivent être mises en œuvre dans ces quartiers. Lorsque les mesures seront prêtes à être mises en œuvre, nous les soumettrons à la commission consultative compétente. La phase de test se terminera à la fin de l'année. D'ici là, nous suivrons l'impact des mesures déjà prises sur la situation du trafic, pour décider ensuite de celles qui seront définitivement mises en œuvre. Les réunions de quartier ne sont pas encore terminées, de sorte que l'une ou l'autre proposition dans le sens d'une modération du trafic nous parviendra certainement dans ce cadre.

Monsieur François BENOY (déi gréng) : Le collège échevinal peut-il confirmer que les propositions nous seront soumises cet automne encore ?

Madame le bourgmestre Lydie POLFER : Nous faisons de notre mieux.

Les règlements temporaires concernant le site du Pont Rouge en vue des festivités de l'avènement au trône sont approuvés, les représentants des groupes déi gréng, LSAP et déi Lénk s'abstenant. Les règlements de circulation comprenant la fermeture de trottoirs pendant des travaux sont approuvés avec l'abstention des représentants du groupe LSAP. Les autres règlements temporaires et modifications définitives du règlement municipal de la circulation sont approuvées à l'unanimité.

IX CONVENTIONS

- 1) La Ville vend à un habitant un appartement (45,28 m²) avec emplacement de parking intérieur (13,77 m²) et cave (5,99 m²) dans le complexe résidentiel « Livingstone 1 » / « Livingstone 2 » sis 27, rue Evy Friedrich. Prix : 179.111,76 €, plus paiement d'une redevance annuelle indexée de 304,34 € (bail emphytéotique). But : mise sur le marché de logements.
- 2) Avenant au contrat entre la Ville et la société Arcelor-Mittal Dommeldange S.à r.l. relatif à la location par la Ville d'une surface utile de 1.500 m² au premier étage d'un hall de stockage situé rue de la Cimenterie sur le site industriel d'ArcelorMittal à Dommeldange. L'avenant prévoit que la société « AM DOM S.à r.l. » se substitue à la société « Arcelor Mittal Dommeldange » en tant que bailleur et reprend ainsi tous les droits, obligations, clauses et conditions du contrat conclu le 1^{er} avril 2024 avec la Ville. Le contrat, qui arrive à échéance le 31 décembre 2025, est prorogé jusqu'au 31 décembre 2027. Les autres dispositions restent inchangées. But : exploitation d'un jardin de circulation pour les élèves de l'enseignement fondamental par le Service d'instruction routière de la Police grand-ducale.

- 3) La société Yass S.à r.l. cède gratuitement à la Ville un terrain (« place (occupée) ») d'une superficie de 9 centiares situé rue Schetzel. But : élargissement du trottoir.
- 4) Deux particuliers cèdent gratuitement à la Ville un terrain (« place voirie ») d'une superficie de 11 centiares situé aux abords du boulevard Général G. Patton. But : régularisation de la situation foncière.
- 5) La Ville cède à un couple un terrain (« place verte ») d'une superficie de 1,76 ares, sis aux abords de la rue des Aubépines. Prix : 68.400 €. But : mise en conformité de la situation foncière avec la situation de fait en vue de la mise en œuvre du PAP « Quartier des Arquebusiers ».

Ces conventions sont approuvées à l'unanimité.

- 6) La Ville acquiert auprès de la société « WIMB S.A. », pour le prix de 15.000.000 €, un immeuble de bureaux sur un terrain de 18,75 ares sis 67, 69 et 69a, boulevard de la Pétrusse. Le bâtiment servira aux besoins de l'administration communale et/ou d'associations d'intérêt public.

Monsieur Robert PHILIPPART (DP) : Je tiens à féliciter la Ville pour sa stratégie d'acquisition. Lors de l'avant-dernière séance du conseil communal, le projet Brooklyn était soumis au vote, lors de la séance suivante, le City Hotel et maintenant l'acquisition de cet immeuble sis aux abords du boulevard de la Pétrusse. Le prix me semble raisonnable. Des travaux seront réalisés en 2026 pour mettre le bâtiment en conformité avec les normes en vigueur et installer les réseaux nécessaires.

Je suis très heureux que la Ville ait acheté ce bâtiment et je souhaiterais aborder brièvement son histoire. Lorsque l'État a aménagé le boulevard de la Pétrusse, il a renoncé à construire du côté de la vallée, sauf sur le tronçon qui appartenait à la commune de Hollerich (depuis le Pont Adolphe en direction de Hollerich), car cette dernière voyait les choses autrement. Du point de vue actuel, de beaux bâtiments y ont été construits, mais il s'agissait d'une urbanisation relativement incohérente. Cela a conduit l'État, lors de l'aménagement de la place de Metz, à exiger qu'un bâtiment remarquable soit construit aux abords du boulevard de la Pétrusse, côté vallée, pour marquer la fin de la série de maisons monumentales. Cette maison à tourelle, que la Ville achète à présent, a été construite en 1922. Mathias Huss s'y installa avec son « Imprimerie Artistique Luxembourg ». L'architecte du bâtiment était Joseph Nouveau, qui travailla plus tard pour la Cour grand-ducale et qui fut également responsable de l'architecture de l'Hôtel de Paris, avenue de la Liberté. Il s'agit d'une architecture très sensible, de sorte que je m'étonne que le ministère de la Culture ne se soit pas encore montré intéressé par l'inscription du bâtiment à l'inventaire du patrimoine culturel national. Dans le PAG de la Ville, le bâtiment fait déjà partie d'un ensemble de bâtiments protégés. La Ville entend rénover et revaloriser le bâtiment de manière conséquente. Je félicite à nouveau la Ville d'avoir acheté cet immeuble !

Madame le bourgmestre Lydie POLFER : Merci beaucoup pour ces explications historiques intéressantes !

Monsieur l'échevin Patrick GOLDSCHMIDT : Nous aussi, nous avons été très heureux de l'offre de vente. Avec l'acquisition de cet immeuble, nous disposons d'une surface nette de 1.782 m². Le prix au mètre carré s'élève à 8.500 € – en plein centre-ville et dans un emplacement privilégié. Nos services ont donc mené de bonnes négociations.

La convention est approuvée à l'unanimité.

- 7) Les sociétés « Verona Development 1 S.à r.l. » et « Verona Development 8 S.à r.l. » accordent à la Ville une servitude sur un terrain (« place ») de 27,60 ares sis rue Guillaume J. Kroll ainsi que sur un terrain (« place ») de 61,33 ares sis route d'Esch. La servitude est établie afin de permettre à la Ville de poser et d'entretenir deux conduites de chauffage urbain. Les ouvrages seront posés dans une languette de 2 mètres de large (jusqu'au local dédiés aux sous-stations) et à une profondeur d'environ 1,50 mètre. Pendant les travaux de pose, d'entretien et de réparation, la Ville disposera temporairement d'une bande de terrain supplémentaire de 4 mètres de large. La servitude est établie à titre gratuit. But : installation et de l'entretien du réseau de chauffage urbain de la Ville.
- 8) La Ville acquiert auprès d'un particulier un appartement avec terrasse (76,61 m²), cave (7,07 m²) et emplacement de parking (13 m²) dans un immeuble en copropriété sis 3, rue du Soleil. Prix : 389.025,43 €. But : mise sur le marché de logements.

Ces conventions sont approuvées à l'unanimité.

- 9) Contrat de location entre la Ville et le Fonds du Logement portant sur la mise à disposition d'un local dans le bâtiment sis 145, rue de Muhlenbach aux fins de l'exploitation d'un tiers-lieu pour les quartiers nord de la capitale (Eich, Dommeldange, Weimerskirch, Beggen et Muhlenbach). Les locaux comprennent un local d'environ 109,20 m² avec cuisine équipée et une cave privée. Le tiers-lieu est géré par l'ASTI (Association de soutien aux travailleurs immigrés asbl). Le contrat de location est accordé pour une période de trois ans et un mois, à compter du 1^{er} décembre 2025 et jusqu'au 31 décembre 2028. Le contrat est renouvelé tacitement d'année en année, sauf résiliation par l'une des parties.

Le loyer s'élève à 1.992,18 € par mois (hors TVA, lié à l'indice du coût de la vie). La Ville sera tenue de payer au Fonds du Logement sa quote-part dans les charges et frais locatifs communs de l'immeuble, établie par le Fonds du Logement ou par le syndic. Les charges communes sont calculées au prorata des clés de répartition du tableau des millièmes. Toutes les taxes soumises rémunératoires en rapport avec l'eau, l'électricité, le chauffage, les taxes de canalisation et les frais fixes d'installation de chauffage sont à la charge de la Ville. Au moment de la signature du contrat, la provision mensuelle pour les frais communs du terrain loué par la Ville s'élève à 415,45 € HT et doit être payée en même temps que le loyer mensuel. Il est expressément convenu entre les parties que le logo officiel du tiers-lieu sera affiché dans la fenêtre des locaux loués.

- 10) Convention de partenariat entre la Ville et l'association ASTI portant sur la création et la gestion d'un tiers-lieu pour les quartiers nord de la capitale. L'objectif est de favoriser la cohésion sociale, de renforcer la participation citoyenne et de promouvoir l'interaction interculturelle dans un cadre neutre et diversifié. La convention est conclue pour une durée de trois ans (jusqu'au 31 décembre 2028). Elle sera évaluée chaque année et reconduite tacitement pour des périodes d'un an, sauf si elle est dénoncée avec un préavis de trois mois.

L'association ASTI est tenue d'assurer l'ouverture régulière du tiers-lieu conformément aux horaires fixés, de garantir un usage neutre et polyvalent des lieux et d'impliquer activement les résidents dans l'organisation des projets. Elle doit également réaliser des diagnostics de terrain, transmettre un rapport au Service Intégration et Besoins spécifiques de la Ville et inviter ledit service à participer aux activités organisées. Toute communication liée au projet doit mentionner la collaboration avec la Ville.

Pour la mise en œuvre du projet, l'association met à disposition un coordinateur interculturel à temps plein et deux facilitateurs interculturels à mi-temps. En contrepartie, la Ville s'engage à verser une contribution financière annuelle couvrant les frais de personnel, un forfait de gestion de 7,5 %, le loyer et les charges locatives ainsi que les frais de fonctionnement et d'activités.

La Ville met à la disposition de l'ASTI un local sis 145, rue de Muhlenbach, destiné exclusivement à l'exploitation du tiers-lieu. Les charges locatives et les grosses réparations sont à la charge de la Ville, sauf en cas de dommages imputables à l'association.

Les frais annuels pour la Ville sont estimés à 260.000 € pour la première année 2026.

Madame Christa BRÖMMEL (déi gréng) : Nous nous réjouissons que ce local vacant du Fonds du Logement, situé dans un immeuble où le Fonds dispose également de logements sociaux, trouve une nouvelle affectation, qu'un tiers-lieu ouvre ses portes au nord de la ville et qu'un exploitant ait pu être trouvé avec l'association ASTI.

Le premier tiers-lieu a récemment ouvert ses portes à Bonnevoie. Ce fut une ouverture réussie. À l'instar du tiers-lieu de Bonnevoie, la Ville prendra en charge les frais de fonctionnement ainsi que les coûts liés à deux postes au sein du tiers-lieu à Eich/Muhlenbach (un poste de coordinateur et deux postes d'animateur à mi-temps). Le contrat à conclure avec l'ASTI s'inspire de celui conclu avec Inter-Actions.

Je plaide à nouveau en faveur d'une plus grande liberté d'action pour les responsables des tiers-lieux. La création d'un « Stadtteilzentrum » (« centre de quartier ») – car c'est bien de cela qu'il s'agit à mon avis – est une initiative louable, mais un tiers-lieu fonctionne différemment. Cela se produira peut-être avec le temps, mais l'organisme responsable devrait disposer d'une marge de manœuvre suffisante pour accomplir un travail de qualité, afin que les habitants puissent s'impliquer, développer des propositions et des idées intéressantes pour leur quartier et contribuer à son développement. Le tiers-lieu ne doit pas être une simple « extension » du Service Intégration et Besoins spécifiques.

En ce qui concerne la communication, un soutien des services communaux est à préconiser, mais les activités devraient être issues des idées et des propositions des habitants du quartier. Je souhaiterais donc que les responsables soient autonomes en termes de communication – ce qui n'empêche pas d'apposer le logo de la Ville sur la fenêtre.

Je souhaite bonne chance aux deux tiers-lieux. Tant Inter-Actions que l'ASTI disposent de l'expérience nécessaire.

Madame Colette MART (DP) : C'est avec une grande joie que j'ai assisté à l'inauguration du tiers-lieu à Bonnevoie. J'ai également été très heureuse de constater que de nombreux représentants du collège échevinal et du conseil communal étaient présents.

La création de tiers-lieux est inscrite dans l'accord de coalition DP-CSV. Nous nous réjouissons du fait que ce projet soit mis en œuvre progressivement et que nous tenions ainsi la promesse faite aux citoyens de la Ville et à nos électeurs.

Un tiers-lieu représente une sorte d'espace où la communication – qui se perd malheureusement de plus en plus dans notre société –, le contact direct, les conversations directes entre les gens sont encouragées ; des connaissances ou des amitiés se créent, qui ne passent pas par WhatsApp ou Facebook. Un tiers-lieu est un lieu où l'on peut se rencontrer, échanger. Dans une ville comme Luxembourg, où de nombreuses nationalités se côtoient, où tous les citoyens n'ont pas les

mêmes possibilités financières pour participer à des activités dans la société, où l'accès à la culture peut également être limité en raison d'une situation sociale précaire, le tiers-lieu apporte une réponse adéquate à de nombreuses questions interpersonnelles qui se posent dans notre société. Tant au tiers-lieu de Bonnevoie qu'au tiers-lieu de Muhlenbach, la collaboration avec des partenaires solidement ancrés dans le quartier est à saluer. L'association Inter-Actions a déjà géré le Foyer Pinocchio et le foyer de la rue des Prés. Dans le quartier de Muhlenbach, l'ASTI peut se prévaloir d'une longue tradition d'engagement social. Les associations citées trouvent le bon accès aux personnes.

Comme il ressort de la convention, les activités de l'ASTI sont élaborées en collaboration avec les citoyens intéressés. J'ai été ravie d'apprendre que l'école des parents de Bonnevoie souhaitait mettre en place un café des parents, une idée que je soutiens depuis 2012. La création du café des parents est facilitée par le fait qu'il s'inscrit dans le cadre du tiers-lieu. Le travail des parents revêt une importance capitale dans notre société, puisqu'il s'agit de nos enfants et de notre avenir à tous. De nombreux parents sont dépassés. De nombreuses familles monoparentales sont seules avec leurs soucis. D'autres viennent d'autres cultures et doivent s'adapter à notre société et à ses valeurs.

Lors de l'ouverture du tiers-lieu à Bonnevoie, je me suis souvenue d'une sorte de tradition de groupe que j'ai connue en Allemagne il y a 45 ans : des « Krabbelgruppen » avec des enfants en bas âge, des groupes de lecture, des groupes de personnes âgées avec des activités qui se perdent peut-être dans notre société (comme la couture et le tricot, par exemple), des groupes de discussion sur des thèmes choisis, sont des pistes intéressantes dans une société où la communication directe a tendance à se perdre. De manière plus générale, je pense qu'un tiers-lieu devrait également promouvoir la culture, par exemple en organisant des lectures, mais aussi en informant les visiteurs sur les activités culturelles à Luxembourg-Ville.

Je soutiendrai les conventions 9 et 10.

Ce qui m'intéresserait encore, c'est de savoir comment la communication avec les citoyens sera organisée et comment les activités pourront être diffusées.

La création de tiers-lieux est importante dans une ville où de nouveaux quartiers résidentiels avec de grands immeubles collectifs voient le jour et où des personnes de nombreux pays différents s'installeront. De plus en plus souvent, un tiers-lieu est prévu lors de la construction de nouvelles résidences, comme dans le cadre de la construction d'une résidence pour seniors à la fondation Pescatore. Certains tiers-lieux sont gérés de manière privée, d'autres ont besoin du soutien de la Ville ou d'une association. Pour la Ville, il est sans doute intéressant d'aider à faire vivre des espaces déjà existants (p.ex. dans le quartier de Cents).

Madame Liudumila BRANCA (déi gréng) : En tant que membre de la Commission de l'action sociale, de l'inclusion et des personnes âgées ainsi que de la Commission du vivre-ensemble interculturel, j'ai eu l'occasion de découvrir le projet de tiers-lieu de Bonnevoie. Il s'agit d'une bonne idée pour rassembler les gens, promouvoir le vivre-ensemble et le partage. Lors de l'ouverture du tiers-lieu à Bonnevoie, nous avons pu ressentir la joie des gens. Un groupe de femmes portugaises a dit qu'elles étaient heureuses de disposer enfin d'un lieu où elles pouvaient se rencontrer et échanger des idées. Je pense que c'est très important pour la ville de Luxembourg.

En ce qui concerne le tiers-lieu de Muhlenbach, je soutiens la présente convention et la collaboration avec l'association ASTI. Les tiers-lieux contribueront à ce que les gens puissent se connaître et s'échanger sur des sujets qu'ils ont en commun.

En ce qui concerne la communication, je suis d'avis qu'en plus du logo du Service Intégration et Besoins spécifiques de la Ville, les logos de l'ASTI et d'Inter-Actions doivent également être utilisés. Comment la communication avec les habitants est-elle organisée ? Par le biais de HOPLR ? Il est important que tous les résidents puissent être atteints.

Madame Antónia AFONSO (LSAP) : En principe, nous soutenons les deux projets, qui sont importants pour notre ville et nos citoyens. La cérémonie d'ouverture à Bonnevoie était sympathique. La création de tiers-lieux était un thème de la campagne électorale de notre parti, de sorte que c'est un projet qui nous tient à cœur.

En ce qui concerne la communication, je pense qu'elle ne s'est pas très bien passée. Le groupe socialiste n'a pas reçu d'invitation pour l'ouverture du tiers-lieu à Bonnevoie. Je suis tombé dessus par hasard.

Comment les organisations qui gèrent un tiers-lieu sont-elles choisies ?

J'ai vu qu'il y avait une journée de promotion de la lecture pour les enfants, les jeunes et les adultes. Il est également important que les gens puissent faire des propositions et organiser eux-mêmes des activités.

Un autre tiers-lieu sera bientôt ouvert à Muhlenbach. D'autres tiers-lieux sont-ils prévus dans d'autres quartiers de la ville ?

Monsieur Tom WEIDIG (ADR) : Nous soutiendrons la convention numéro 9, mais pas la convention numéro 10.

L'ASTI est une association résolument de gauche, qui fait preuve d'un activisme important. J'ai pu constater par moi-même avec quelle véhémence et quelle agressivité elle exprime ses opinions politiques – un comportement indigne d'une association qui est censée aider les gens. Son comportement est en contradiction avec la formulation choisie dans la convention « de promouvoir l'interaction culturelle dans un cadre neutre ». Les services proposés par l'association sont pour la plupart corrects, mais l'association se fait régulièrement remarquer par son activisme politique. Contrairement à l'ASTI, l'association Inter-Actions ne s'est, à ma connaissance, jamais manifestée politiquement et n'a jamais attaqué verbalement un parti politique.

L'idée du tiers-lieu est bonne, mais je souhaiterais que la Ville gère les tiers-lieux en régie propre ou avec le soutien d'associations locales (p.ex. des associations sportives), ce qui garantirait une plus grande neutralité.

La Ville prend en charge les coûts d'un poste de coordinateur et de deux postes d'animateur à mi-temps. Il est prévisible que les personnes recrutées appartiennent à un certain milieu politique et qu'elles feront ainsi de l'activisme politique pendant leur temps libre et peut-être aussi pendant leur temps de travail.

Je voudrais souligner à nouveau que le choix des membres de la Commission du vivre-ensemble interculturel s'est fait « à la tête du client ». Toutes les communautés étrangères résidant à la Luxembourg-Ville ne sont pas représentées dans la commission. Nous ferions bien de trouver un format permettant à toutes les communautés étrangères de se sentir représentées. Et il n'est pas acceptable que sur 120 candidatures reçues, 20 soient retenues sans que l'on sache pourquoi tel candidat a été retenu et tel autre non.

Monsieur David WAGNER (déi Lénk) : Nous soutiendrons les deux conventions. Je me réjouis du fait qu'un tiers-lieu soit désormais créé dans le quartier de Muhlenbach. Je partage l'avis selon lequel nous devrions réfléchir à la communication, car la visibilité des organismes responsables devrait être renforcée.

L'ASTI a un long ancrage à Muhlenbach/Eich/Beggen. Son action y remonte aux années 1970 et 1980. C'était l'époque où de nombreuses personnes venaient du Portugal et du Cap-Vert pour chercher du travail au Luxembourg. L'ASTI a offert de l'aide, notamment des cours de rattrapage, aux enfants des familles de travailleurs immigrés. Des cours de luxembourgeois étaient également proposés. L'ASTI est particulièrement bien implantée dans le nord de la capitale et dispose d'un grand savoir-faire.

Nous souhaitons nous aussi une plus grande autonomie pour les tiers-lieux et que d'autres projets suivent.

Madame l'échevin Corinne CAHEN : Je vous remercie de votre large approbation. Certaines déclarations me surprennent toutefois, car les deux conventions ont été approuvées à l'unanimité par la commission consultative. Les membres de l'ADR ont également soutenu les deux conventions, de sorte que je ne peux pas comprendre le changement d'avis de l'ADR.

Nous nous trouvons actuellement dans un processus d'apprentissage. Le tiers-lieu à Bonnevoie a été officiellement inauguré la semaine dernière, mais il avait déjà ouvert ses portes il y a quelques mois. J'ai également apprécié le fait qu'un groupe de femmes portugaises ait exprimé sa joie de pouvoir s'y rencontrer, de pouvoir prendre ensemble le déjeuner qu'elles avaient apporté. Il s'agit par exemple d'une activité qui émane des citoyens. Entre-temps, il existe également un « English Book Club » à l'initiative des citoyens. Les gens, les idées et les activités doivent se retrouver dans le tiers-lieu. La Ville a choisi de collaborer avec un partenaire. Les partenaires sur lesquels notre choix s'est porté connaissent bien le quartier concerné. À Bonnevoie, c'est l'association Inter-Actions, qui y est bien implantée. Elle est notamment active dans le domaine du travail de rue et est responsable de nombreuses structures à Bonnevoie.

Il n'est pas dans l'intention de la Ville de revendiquer pour elle seule la communication ainsi que la visibilité. Nous souhaitons cependant une « corporate identity », afin que les citoyens sachent qu'il s'agit d'un tiers-lieu de la Ville de Luxembourg, géré à Bonnevoie par Inter-Actions et à Muhlenbach par l'ASTI. Dans le quartier de Cents, c'est une association locale qui gèrera le tiers-lieu. L'objectif est un développement « bottom-up ». Dans la communication, il est prévu de mentionner l'organisme responsable à côté du logo de la Ville. Le type de communication se trouvera. HOPLR a été cité. Des flyers ont été distribués. Nous constatons que la communication de bouche à oreille fonctionne bien.

Les tiers-lieux sont des lieux pour tout le monde, pour les citoyens pauvres et riches, pour les jeunes et les personnes âgées, pour les citoyens qui vivent au Luxembourg depuis toujours et pour tous ceux qui sont venus de l'étranger pour s'installer au Luxembourg. L'objectif est que le tiers-lieu devienne un lieu de rencontre, que les habitants proposent des activités (par exemple des rencontres d'échange pour les femmes enceintes, des jeux de société, etc.) et que nous voyions ensemble si de telles activités peuvent trouver un écho. Jusqu'à présent, cela fonctionne très bien à Bonnevoie. Le tiers-lieu à Muhlenbach devrait ouvrir ses portes le 1^{er} janvier 2026.

L'association ASTI est bien ancrée dans le quartier et nous avons été très heureux qu'elle s'est déclarée prête à en assurer la gestion.

Un tiers-lieu est souvent un lieu qui se trouve, se développe. À Junglinster, le site est une ancienne serre, de sorte qu'il était logique d'adapter les activités au lieu. Les habitants sont invités à proposer des activités, à faire vivre le site. Les tiers-lieux ne sont pas un prolongement du Service Intégration et Besoins spécifiques de la Ville. Nous constatons que les habitants sont eux-mêmes actifs.

Lors du choix de l'organisme responsable, il était important pour nous qu'il connaisse bien le quartier.

Il s'agit d'un "learning by doing". Même si nous devons encore acquérir de l'expérience dans ce domaine, les derniers mois ont montré que le concept est adapté et qu'il est bien accepté par les citoyens. Les habitants sont heureux de disposer d'un lieu où ils peuvent se rencontrer. Je suis donc confiante que cela fonctionne également à Muhlenbach et plus tard dans d'autres tiers-lieux. Nous avons bien sûr la volonté de mettre en place de tels lieux de rencontre dans d'autres quartiers de la ville, mais il faut d'abord trouver les locaux qui s'y prêtent. Dans une ville comme Luxembourg, où 70 % des habitants n'ont pas la nationalité luxembourgeoise, il est d'autant plus important que les gens se rencontrent, que les préjugés soient abolis, que les gens voient que ce n'est pas la nationalité ou la religion qui compte, mais ce que l'on porte dans son cœur. Je ne peux que recommander à Monsieur le conseiller Weidig de visiter régulièrement le tiers-lieu à Bonnevoie. Il pourra alors constater qu'il s'agit d'un beau projet et il y fera peut-être de nouveaux amis.

La convention numéro 9 est approuvée à l'unanimité. La convention numéro 10 est approuvée avec le vote contre de Monsieur le conseiller Weidig (ADR).

- 11) Convention fixant les conditions et les modalités d'octroi de la participation financière de la Ville à l'établissement public « Salle de Concerts Grande-Duchesse Joséphine Charlotte » (Orchestre Philharmonique du Luxembourg): l'établissement public s'engage à mettre à la disposition de la Ville son orchestre et son service éducatif, notamment à l'occasion de manifestations musicales organisées par les services communaux actifs dans ce domaine, ainsi que dans le cadre d'une collaboration régulière avec les théâtres municipaux, le Conservatoire, la Cinémathèque, le Service Enseignement, le Service Événements, foires et marchés, la Coordination culturelle ou d'autres services communaux. En contrepartie, la Ville accorde à l'établissement public un soutien financier de 800.000 € pour l'année 2025. Une annexe à la convention contient la liste des productions prévues pour l'année 2025 en collaboration avec les services de la Ville. Sauf disposition contraire, l'établissement public prend en charge le cachet des chefs d'orchestre. En ce qui concerne la coopération avec les théâtres de la Ville, la prise en charge du cachet des chefs d'orchestre se fait d'un commun accord entre la direction du Grand Théâtre et la direction de l'établissement public. Dans le cadre de la préparation des productions mentionnées en annexe et en cas de nécessité exceptionnelle, la Ville s'engage à mettre gratuitement à disposition de l'établissement public la salle du Conservatoire ou une salle adaptée du Grand Théâtre pour les jours d'indisponibilité de la Philharmonie. La Ville autorise également l'établissement public à utiliser la salle de répétition de la Musique militaire au Conservatoire pour les répétitions hebdomadaires de son orchestre amateur, l'Orchestre de la Place de l'Europe.

Madame Christa BRÖMMEL (déi gréng) : Nous soutiendrons la présente convention. Pour soutenir la Salle de concerts Grande-Duchesse Joséphine Charlotte, un budget de 800.000 € est prévu pour l'année 2025. Les événements proposés couvrent un large éventail d'intérêts.

Nous saluons les efforts importants qui sont faits pour faire découvrir la culture musicale aux jeunes. Nous saluons également le travail de sensibilisation auprès des enfants et des adolescents ainsi que les cours de formation continue destinés aux enseignants, qui permettent à ces derniers d'agir en tant que médiateurs.

Pourquoi n'est-il pas prévu de renouveler tacitement la convention et pourquoi la convention pour l'année 2025 n'est-elle soumise au vote du conseil communal qu'en septembre de cette année ? Quelle contribution supplémentaire la Ville apporte-t-elle au financement d'événements majeurs, tels que « Kinnekswiss loves », dont une partie est couverte par le budget de l'OPL, c.-à-d. par la présente convention, et une autre partie par le budget de la Ville ?

Madame le bourgmestre Lydie POLFER : En ce qui concerne la dernière question de Madame la conseillère Brömmel, cela s'applique exclusivement à l'événement « Kinnekswiss loves », auquel participent non seulement l'OPL, mais aussi des élèves du Conservatoire. La Ville prend en charge les frais liés à la scène.

Il est délibérément renoncé à une prolongation tacite de la convention, car personne ne sait comment la situation évoluera l'année prochaine, de sorte que des ajustements pourraient s'avérer nécessaires.

Madame Christa BRÖMMEL (déi gréng) : Les planifications pour 2026 sont certainement déjà en cours. Il devrait donc être possible de soumettre la convention correspondante au vote du conseil communal à une date antérieure, plutôt qu'en septembre.

Madame le bourgmestre Lydie POLFER : J'espère que la convention pour l'année 2026 nous sera présentée plus tôt. De toute façon, le projet de budget pour l'année 2026, qui sera soumis au vote du conseil communal avant le 31 décembre 2025, prévoira les moyens financiers correspondants. Les moyens financiers pour l'année 2025 étaient également prévus dans le budget. Si seulement 750.000 € avaient été prévus dans le budget, les 50.000 € manquants devraient être inscrits au budget rectifié.

La convention est approuvée à l'unanimité.

X DEVIS DE TRAVAUX

1) Projet définitif détaillé relatif à la construction d'une résidence et d'une surface commerciale aux abords du boulevard Konrad Adenauer

Le conseil communal est appelé à se prononcer sur le projet définitif détaillé relatif à la construction d'un résidence à 21 unités de logement (à intégrer dans le parc locatif de la Ville) et d'une surface commerciale à l'adresse 46, boulevard Konrad Adenauer (PAP KI-14A – lot 3).

Les plans élaborés par le groupement Costantini S.A. / Metaform Architects prévoient une surface brute de construction de 3.921 m². Le projet s'étend sur six niveaux hors sol et deux niveaux en sous-sol. L'immeuble comprend une surface commerciale de 133 m² au rez-de-chaussée et 21 appartements d'une superficie comprise entre 54 m² et 119 m², dont cinq logements à une chambre, dix logements à deux chambres, cinq logements à trois chambres et un logement à quatre chambres. Tous les appartements disposent d'une loggia ou d'une terrasse privative. Six appartements sont accessibles aux personnes à mobilité réduite. Tous les espaces communs sont également conçus pour être accessibles sans obstacles.

Les sous-sols abritent les emplacements de stationnement, un local pour vélos et poussettes, les locaux techniques, la buanderie, les caves privatives, le local de nettoyage et le local de stockage pour le commerce. L'accès au parking se

fait par une rampe commune, qui sera également utilisée ultérieurement pour un autre bâtiment à construire sur le terrain adjacent.

Les aménagements extérieurs communs se composent principalement d'un espace vert agrémenté de quelques plantations et d'une zone dans laquelle sera aménagé un potager. Une pergola végétalisée couvrira une partie de la rampe d'accès au parking. Le toit de la structure principale sera végétalisé.

La production de chaleur pour le chauffage et l'eau chaude est assurée par une pompe à chaleur air-eau, combinée à des panneaux photovoltaïques. Le bâtiment dispose d'un système de ventilation double flux permettant le renouvellement de l'air avec récupération de chaleur. Le projet atteindra la classe d'isolation thermique A et la classe de performance énergétique A+.

Le devis détaillé prévoit un coût de 10.359.647,05 €. Le projet sera financé par le budget extraordinaire 2025 et suivants.

Le planning prévoit un début des travaux en mars 2026 et une réception du bâtiment en juin 2028.

Madame Linda GAASCH (déi gréng) : Il s'agit d'un bon projet. Au sein de la commission, nous avons soulevé une question concernant le local à vélos et à poussettes : pour y accéder, il faudra traverser le garage. Cela peut présenter des dangers, moins pour les habitants qui se rendent au travail à vélo que pour les enfants qui doivent traverser le garage s'ils veulent faire du vélo pendant leur temps libre.

De nombreux habitants choisiront certainement de ranger la poussette dans le local mentionné afin de gagner de la place dans leur appartement. Serait-il envisageable d'installer une porte de l'autre côté au rez-de-chaussée, de sorte que les habitants puissent accéder à l'ascenseur sans devoir traverser le garage ? En commission, il nous a été répondu que c'était difficile, car le CGDIS exigeait l'installation d'une porte coupe-feu. Le collègue échevinal ne voit-il pas la possibilité de prévoir malgré tout une deuxième porte ?

Monsieur Claude RADOUX (DP) : Le projet nous a été présenté en commission consultative. Il a en effet été question d'un local de rangement au sous-sol. Nos services ont expliqué qu'il n'était pas possible de prévoir une porte supplémentaire. Il faudrait changer les plans. La porte devrait être installée dans un mur porteur et il devrait s'agir d'une porte coupe-feu, qui serait difficile à ouvrir. Les explications données par les services nous ont amenés à ne pas poursuivre l'idée d'une porte supplémentaire. Nous étions tous d'accord pour dire que des progrès ont été réalisés par rapport à d'autres projets. D'une manière générale, je considère que nous ne devrions pas toujours aborder les mêmes sujets à plusieurs reprises.

Madame le bourgmestre Lydie POLFER : À première vue, la proposition du groupe *déi gréng* semblait relativement facile à mettre en œuvre. Cependant, je fais confiance à Monsieur le conseiller Radoux lorsqu'il fait référence aux explications fournies. Je vais à nouveau aborder la proposition mentionnée avec les architectes, mais je ne pense pas qu'elle soit réalisable. Il s'agit néanmoins d'un projet réussi.

Le projet définitif détaillé est approuvé à l'unanimité.

2) Projet définitif détaillé relatif à la construction d'une résidence au Val des Bons Malades

Le conseil communal est appelé à se prononcer sur le projet définitif détaillé portant sur la construction d'une résidence

comprenant 15 logements au 242, Val des Bons Malades (PAP KI-14B – Lot 2). Les logements seront intégrés au parc locatif de la Ville.

Le projet élaboré par le groupement Costantini S.A. / Metaform Architects prévoit deux bâtiments avec un sous-sol commun. Le premier bâtiment s'étend sur trois étages, le second sur quatre. Le bâtiment situé au croisement du boulevard Prince Charles et du Val des Bons-Malades fera office de repère urbain. Il s'adaptera à la pente naturelle du terrain. Une rampe et un escalier permettront d'accéder au bâtiment depuis la voie publique. La surface brute de construction sera de 1.432 m².

Le projet comprend 15 appartements d'une surface de 50 à 94 m², dont trois logements à une chambre, six logements à deux chambres et six logements à trois chambres. Chaque logement dispose d'une terrasse ou d'une loggia privative. Deux appartements sont accessibles aux personnes à mobilité réduite et tous les espaces communs sont conçus pour être accessibles.

La conception du sous-sol, des aménagements extérieurs et des équipements techniques est similaire à celle du projet mentionné au point 1 ci-dessus.

Le devis détaillé s'élève à 7.782.419,13 €. Le projet est financé par le budget extraordinaire 2025 et suivants.

Le calendrier prévoit un début des travaux en mars 2026 et un achèvement du bâtiment en décembre 2027.

Le projet définitif détaillé est approuvé à l'unanimité.

XI URBANISME

1) Modification ponctuelle du PAG – site « Am Laangfeld » à Hamm

Dans le cadre du développement du site « Am Laangfeld » à Hamm, le conseil communal est appelé à se prononcer sur des modifications ponctuelles du PAG afin de compléter l'offre en infrastructures publiques du quartier et plus généralement de la ville.

Au niveau de la partie graphique du PAG, le projet vise à

- reclasser une partie de la « zone de verdure » (VERD) en « zone de bâtiments et équipements publics » (BEP) ;
- superposer une « zone de servitude «urbanisation – corridor écologique» » (Cé) le long du bord nord de la zone [BEP] nouvellement élargie ;
- reclasser une partie des chemins en zone [BEP] ;
- mettre en conformité le PAG avec le plan d'occupation du sol (POS) « Aéroport et environs », rendu obligatoire par le règlement grand-ducal modifié du 17 mai 2006 déclarant obligatoire le POS « Aéroport et environs ».

Au niveau de la partie écrite, le projet vise à modifier l'article 27 « Zone de servitude «urbanisation – corridor écologique» » en ajoutant le paragraphe suivant : « Dans la zone [BEP], sise au lieu-dit « Am Laangfeld », la zone de servitude «urbanisation – corridor écologique – Cé » admet l'aménagement

d'un chemin d'accès sous condition d'adapter l'éclairage à la biodiversité existante.», ceci afin de suivre les conclusions des études environnementales et l'avis du Ministre de l'Environnement du 16 mars 2022.

En ce qui concerne l'impact éventuel de ces modifications ponctuelles sur la protection de la nature et des ressources naturelles, le bureau d'études Oeko-Bureau a été mandaté pour réaliser une évaluation des incidences sur l'environnement (« *Umwelterheblichkeitsprüfung - Phase 1* ») pour le site concerné, conformément à la loi modifiée du 22 mai 2008 relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement. Cette évaluation a été transmise pour avis au ministre de l'Environnement.

En date du 16 mars 2022, le Ministre a répondu qu'une analyse plus approfondie dans le cadre d'un rapport sur les incidences environnementales n'est pas nécessaire sous certaines conditions.

Par analogie, ces modifications du PAG impliquent aussi une modification du plan de repérage du plan d'aménagement particulier 'quartier existant' (PAP QE) qui fait l'objet d'un dossier séparé.

Madame Linda GAASCH (déi gréng) : Le conseil communal est appelé à approuver le classement d'une zone verte en zone BEP. Il est regrettable que nous n'ayons pas reçu différentes informations en commission consultative. À la question de savoir pourquoi ce reclassement était nécessaire, il nous a été répondu que le POS-Findel l'imposait. J'ai consulté le POS-Findel et me suis renseignée sur les raisons de ce reclassement via un formulaire de contact. On m'a répondu que le POS-Findel avait été modifié à cet endroit à la demande de la Ville, une information que nous n'avons pas obtenue en commission.

Par ailleurs, il nous a été dit qu'une évaluation des incidences sur l'environnement (EIE) n'était pas nécessaire. Selon nos informations, il faut s'attendre à un impact moyen pour les habitants et la zone de protection de l'eau potable et à un impact élevé pour la faune et la flore.

La déclaration selon laquelle il n'est pas nécessaire de réaliser une EIE se réfère-t-elle uniquement au reclassement de la zone verte en zone BEP ? Le projet de construction du complexe sportif de Hamm – je suppose que ce projet nous sera présenté en commission – prévoit une construction de grande envergure avec une tribune et un parking souterrain, ainsi que la construction d'une route qui y conduira. Dans ce contexte, est-ce qu'une EIE doit-elle être réalisée ?

Dans le cadre de la discussion au sein de la commission, nous avons également attiré l'attention sur les inondations qui se sont produites non loin du site où le complexe sportif doit être construit. Le reclassement mentionné dans le PAG n'entraînera-t-il pas une plus grande imperméabilisation des sols et un plus grand risque d'inondation ? En commission, on nous a expliqué que le reclassement n'impliquait pas nécessairement une plus grande imperméabilisation et que les dispositions générales en matière d'environnement s'appliqueraient de toute façon. Or, la construction de la route mentionnée implique une forte imperméabilisation des sols. Le collège échevinal peut-il confirmer que la construction d'une nouvelle route menant au complexe sportif est prévue ? Si tel est le cas, quelles sont les mesures prévues pour contrer les effets de l'imperméabilisation des sols ?

Quel est le calendrier de la mise en œuvre du projet de complexe sportif ? En commission, on nous a dit que la construction devrait être achevée pour les Jeux des petits pays à Luxembourg. Serait-il possible d'obtenir de plus amples informations à ce sujet ?

Le groupe *déi gréng* soutient le projet de complexe sportif à Hamm, mais, en raison du manque d'informations reçues en commission, s'abstiendra lors du vote sur la reclassification proposée. D'où notre appel au collège échevinal de nous informer en toute transparence sur ce projet.

Monsieur Claude RADOUX (DP) : En commission, il nous a été expliqué que cette modification est nécessaire pour se conformer aux dispositions du POS-Findel. En fait, cela suffit comme justification de ce reclassement. Les membres de la commission ont toutefois exprimé le souhait d'être informés dans les meilleurs délais des différentes phases du projet de réalisation du complexe sportif – même s'il ne s'agit que de plans provisoires. Cela nous permettrait de mieux comprendre les modifications nécessaires à apporter au PAG. Depuis des années, la Ville achète des terrains en vue de la réalisation du projet mentionné. Il est clair que les terrains doivent être classés « BEP » pour permettre la mise en œuvre du projet.

La question de l'imperméabilisation des sols a également été soulevée en commission. La catégorie du terrain ne donne aucune indication sur l'imperméabilisation du sol. Les conditions applicables au site dans les domaines de l'environnement et de la gestion de l'eau restent valables.

Des discussions sont prévues entre les autorités nationales et la Ville sur les modifications prévues et la manière de les apporter. Dans ce contexte, la question de savoir comment éviter autant que possible les effets négatifs sur l'environnement (faune, flore, eau) sera également abordée.

Madame Pascale AREND (DP) : En ma qualité de présidente de la commission des sports, je tiens à préciser que nous serions ravis que la commission soit saisie du projet de complexe sportif.

Madame le bourgmestre Lydie POLFER : La commission sera bien évidemment saisie du projet.

Le vote d'aujourd'hui est nécessaire pour adapter notre PAG aux dispositions du POS-Findel. La collaboration entre la Ville de Luxembourg et les autorités nationales compétentes se passe bien. Dès que possible – probablement en novembre – nous soumettrons au conseil communal la première phase, qui consiste en la préparation du terrain en vue de la mise en œuvre du projet. Le fait est qu'il y a une certaine pression dans la mesure où nous voulons que le projet soit réalisé avant le début des Jeux des petits pays au Luxembourg. Les plans sont en cours d'élaboration, mais ne sont pas encore prêts pour être soumis au conseil communal en tant que projet. Afin de ne pas perdre de temps, les travaux préparatoires nécessaires à la construction doivent déjà être effectués. Cela ne doit toutefois pas empêcher de fournir au conseil communal, en même temps que les plans relatifs à la phase préparatoire, des informations sur l'aspect du futur stade d'athlétisme.

En 2022 déjà, le ministre de l'Environnement (*déi gréng*) de l'époque nous avait fait savoir que l'évaluation des incidences sur l'environnement phase 1 réalisée était suffisante et qu'une étude supplémentaire n'était pas nécessaire. Lorsque les plans définitifs seront disponibles, il faudra encore réaliser des études, étant donné qu'il s'agit d'une zone de protection des eaux.

Madame Linda GAASCH (déi gréng) : Il me semble que l'évaluation des incidences sur l'environnement a été faite uniquement dans le cadre de la reclassification et non par rapport à un projet définitif. En fonction de l'impact du projet, une évaluation supplémentaire sera nécessaire.

Madame le bourgmestre Lydie POLFER : Les autorités nationales sont pleinement conscientes du fait que le

reclassement est effectué dans le but de mettre en œuvre le projet du complexe sportif. Si une étude supplémentaire est nécessaire, elle sera réalisée. La coopération entre les autorités nationales compétentes et la ville de Luxembourg se passe bien. Nous ferons de notre mieux pour présenter les plans de la première phase au conseil communal le plus rapidement possible. Au cours de la première phase, le conseil communal recevra également les premières informations sur le projet de complexe sportif.

La modification ponctuelle du PAG concernant le site «Am Laangfeld» à Hamm est approuvée à l'unanimité.

2) Lotissements de terrains

Les demandes de lotissements de terrains suivantes sont approuvées à l'unanimité :

- Boulevard Prince Charles : division de la parcelle 463/6623 en vue de créer un lot pouvant être intégré dans le projet de PAP KI-16 et un lot restant ;
- 5, rue de l'Abattoir : réunion des parcelles 57/6922, 57/7132, 57/7133 et 57/8748 en vue de créer un nouveau terrain à bâtir pouvant accueillir de nouvelles constructions ;
- 125-127, rue Laurent Menager : morcellement des parcelles 186/4041, 186/4565 et 187/3388 en vue de la création de quatre terrains à bâtir et de deux lots à intégrer dans le domaine public ;
- 42, rue Antoine-François van der Meulen : morcellement des parcelles 289/2984 et 308/3184 en vue de la création de deux terrains à bâtir pouvant accueillir chacun une nouvelle construction, d'un lot à intégrer dans le domaine public et d'un lot restant ;
- 66, rue Baudouin : morcellement des parcelles 110/6850, 468/6824 et 113/6982 en vue de la création d'un nouveau terrain à bâtir pouvant accueillir une nouvelle construction et deux lots restants ;
- 90, avenue Gaston Diderich : division de la parcelle 617/4023 en vue de créer deux terrains à bâtir pouvant accueillir chacun une nouvelle construction ;
- 13, rue des Anémones : réunion des parcelles 531/1979 et 531/1980 en vue de créer un nouveau terrain à bâtir pouvant accueillir une nouvelle construction ;
- Boulevard de Kockelscheuer (Stade de Luxembourg) : morcellement de plusieurs parcelles en vue de la création de trois terrains à bâtir ;
- Rue de Hamm (am Laangfeld) : réunion de plusieurs parcelles en vue de la création d'un terrain à bâtir pouvant accueillir de nouvelles constructions.

XII PRÉSENTATION DU RAPPORT ENVIRONNEMENTAL 2023 ET DU PLAN D'ACTION ENVIRONNEMENTAL 2024

Madame Linda GAASCH (déi gréng) : « L'objectif de limiter le réchauffement de la planète à 1,5 degré ne peut plus être atteint. » C'est ainsi qu'une équipe de chercheurs a résumé une étude publiée en juin 2025. Il en ressort que nous sommes loin d'atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés

ensemble, en tant qu'humanité, à Paris, avec pour résultat que la crise climatique se fait de plus en plus sentir.

Le rapport environnemental 2023 fournit de nombreuses informations et je tiens à rendre hommage au Délégué à l'environnement et à ses collaborateurs pour le travail qu'ils ont accompli. Je tiens également à les remercier d'avoir répondu aux nombreuses questions que j'ai posées en commission.

Je regrette toutefois l'absence d'orientation politique, tant dans le rapport environnemental 2023 que dans le plan d'action environnemental 2024. La Ville de Luxembourg s'est fixé comme objectif de réduire les émissions de CO₂ de 55 % d'ici 2030. Selon le rapport environnemental 2023, on n'a réussi à réduire les émissions que de 15 % – et 2030, c'est après-demain !

Les besoins thermiques des bâtiments, le chauffage, représentent plus de la moitié des émissions produites sur le territoire de la capitale. Il n'existe toujours pas de plan de décarbonisation concret. Le développement des énergies renouvelables ne progresse que lentement. En ce qui concerne le développement du photovoltaïque, nous ne sommes pas beaucoup plus avancés en 2023 qu'en 2014. C'est triste ! Tout le monde n'a pas encore le droit d'installer une pompe à chaleur, et au lieu d'adapter notre règlement des bâtisses pour faciliter la vie des citoyens, nous attendons des mesures nationales, ce qui nous fait perdre un temps précieux.

La Ville de Luxembourg produit toujours trop de déchets. Nous n'avons toujours pas assez d'itinéraires cyclables cohérents, pas de plan de mobilité cohérent en ce qui concerne la mobilité douce.

Nous sommes à la traîne en ce qui concerne les mesures d'adaptation au climat. La Ville dispose d'un concept de végétalisation, mais en attendant sa mise en œuvre, les gens devaient attendre le bus en plein soleil pendant les fortes chaleurs de l'été. La presse avait thématisé le problème.

La crise climatique met en évidence les inégalités sociales et c'est un affront qu'un Jeff Bezos fasse voler 96 jets privés à son mariage à Venise. Il se moque ainsi de chaque petit effort pour lutter contre la crise climatique. D'où mon appel à la Ville à ne pas l'imiter. Il faut davantage de mesures pour les citoyens qui veulent utiliser des énergies renouvelables, mais qui n'en ont pas le droit en raison de règlements obsolètes, qui veulent attendre leur bus à l'ombre les jours de canicule, mais qui ne peuvent pas le faire en raison de l'urbanisme, qui veulent vivre dans une ville vivable, sur une planète vivable, et qui transpirent de plus en plus.

Il est prévu de présenter au conseil communal en 2026 un document stratégique sur le climat élaboré par un acteur externe. Nous attendons avec impatience ce document stratégique. Mais nous ne pouvons pas attendre, nous devons aller de l'avant ! Dans la déclaration échevinale, les responsables politiques ont souligné leur engagement en faveur de la protection du climat et de la lutte contre la crise climatique. À l'époque, cela m'avait rendue optimiste. Mais le papier est patient. Nous attendons de la part du collège échevinal davantage d'actions allant dans le sens de la promesse faite.

Madame Angélique BARTOLINI (CSV) : Je souhaite commencer par remercier chaleureusement Monsieur Pierre Schmitt, sa collègue Maud Lorang et l'ensemble des équipes de la Ville. Leur engagement quotidien est admirable. Grâce à leur travail, à leur détermination et à leur sens du service public, nous pouvons avancer concrètement vers une ville de Luxembourg plus durable, plus résiliente et plus humaine.

Ce rapport et ce plan d'action environnemental sont le fruit de leur mobilisation. Ils traduisent également l'efficacité d'une coalition politique qui fonctionne. Une coalition cohérente,

constructive et ambitieuse qui agit avec un objectif commun : améliorer durablement la qualité de vie de toutes et tous, dans le respect de l'environnement. Oui, nous avons encore du retard à rattraper. Mais aujourd'hui nous avons les outils, une vision claire et une volonté partagée pour accélérer la cadence dès l'an prochain. Le cap est fixé, les actions sont lancées et nous avons les moyens d'atteindre nos objectifs.

L'année 2023 a été marquée par des avancées concrètes, dans le domaine du climat d'abord. Les émissions de CO₂ ont continué à baisser, tant à sur l'ensemble du territoire qu'au sein de l'administration communale. Cela confirme que nos efforts portent leurs fruits. La Ville a remplacé le gaz naturel par du biogaz. Ce geste est à la fois symbolique et structurant. Il montre notre volonté de sortir des énergies fossiles, d'investir dans des solutions durables et de montrer l'exemple. Dans le même esprit, des projets d'ampleur sont en cours pour développer la production d'énergies renouvelables (énergie solaire, agri-photovoltaïque et même une étude pour explorer le potentiel de l'éolien). Même si la progression du solaire est encore faible selon les bilans de l'année 2023, nous avons de belles perspectives devant nous pour les années à venir, selon les explications données en commission.

Parallèlement, notre engagement dans le Pacte climat progresse, avec une certification qui reflète des résultats concrets sur le terrain. Et surtout, nous démarrons notre plan climat, qui devrait être finalisé pour fin 2026. Il s'agit d'un plan structuré et chiffré avec des objectifs clairs à l'horizon 2030, 2040 et 2050. Il ne s'agit pas seulement de réduire nos émissions, mais aussi de mieux nous adapter aux effets déjà visibles du changement climatique.

La qualité de l'eau s'améliore et la Ville poursuit des projets de renaturation de ses cours d'eau, comme ceux de la Pétrusse et du Drosbach, afin de redonner vie à ses milieux naturels. Ces efforts rendent la ville non seulement plus résiliente, mais aussi plus agréable à vivre. La modernisation de la station d'épuration de Beggen s'inscrit dans cette dynamique. Elle permet d'améliorer le traitement des eaux usées, au bénéfice direct de nos rivières et de la biodiversité. L'approvisionnement en eau potable est également géré avec rigueur. Une large part de notre consommation provient de nos propres ressources. Pour maîtriser cette précieuse ressource, la Ville déploie progressivement des compteurs intelligents chez les consommateurs. Ces compteurs permettent un meilleur suivi et une gestion plus efficace des consommations.

Sur le plan de la biodiversité, la Ville agit concrètement. Cela signifie plus d'espaces naturels protégés, plus d'arbres plantés – on vise 30.000 arbres jusqu'en 2030 –, la mise en place d'un concept de verdissement de la ville, une gestion forestière durable et une attention particulière à l'endiguement de la propagation des espèces invasives. Des réserves forestières intégrales sont en cours de création. Les paysages ouverts sont valorisés. Tout cela contribue à rendre la ville plus vivante, plus respirable et plus en harmonie avec la nature. La LUGA constitue par ailleurs une occasion unique de promouvoir la nature en ville.

Même dans un contexte de croissance démographique, la quantité de déchets par habitant a diminué. C'est le signe d'un changement de mentalité et de l'impact de nos politiques publiques. Le taux de recyclage se maintient, mais nous allons plus loin. De nouveaux projets voient le jour. Le projet du centre de ressources à Merl avance. La Ville met en place la logistique nécessaire pour que la vaisselle réutilisable soit généralisée lors des manifestations publiques, dans les centres sociétaires, les clubs sportifs, etc. Des collaborations sont nouées avec des restaurateurs pour lutter contre le gaspillage alimentaire. Toutes ces initiatives participent à une économie circulaire plus efficace et à une consommation plus responsable.

Nous savons que la réussite de cette transition dépend aussi de la participation citoyenne. C'est pourquoi nous avons renforcé nos actions d'information dans les médias sociaux et par le biais d'une rubrique fixe dédiée à l'environnement dans le City Magazine.

Je tiens à saluer la qualité de l'infographie environnementale qui accompagne ce rapport. Elle est claire, synthétique et lisible. Elle permet à tous les citoyens de comprendre en un clin d'œil les enjeux, les avancées et les objectifs. Et ce n'est qu'un début. Le rapport le plus récent sera publié en fin de l'année. L'infographie, complétée par des informations pratiques utiles, sera distribuée en toutes-boîtes à l'ensemble des ménages. Car informer, c'est aussi donner envie d'agir, c'est éveiller les consciences et renforcer le lien entre les politiques publiques et la vie quotidienne de nos concitoyens.

En conclusion, ce rapport environnemental et le Plan climat ne sont pas de simples documents. Ce sont des leviers d'action. Ce sont des preuves que, collectivement, nous avançons. Ce sont aussi des outils qui nous engagent toutes et tous à continuer à faire mieux. Nous avons une responsabilité, mais nous avons aussi une opportunité exceptionnelle : celle de construire ensemble une ville exemplaire, une ville qui place l'environnement au cœur de ses choix, une ville qui respecte la nature autant que ses habitants, une ville qui agit pour aujourd'hui et pour demain.

Monsieur David WAGNER (déi Lénk) : Je voudrais tout d'abord remercier tous ceux qui ont participé à l'élaboration de ces documents. Un travail précieux a été réalisé.

Nous ne pouvons pas parler d'environnement sans mentionner le contexte dans lequel l'humanité évolue actuellement. Nous vivons une crise climatique et, malheureusement, nous devons nous préparer aux effets négatifs de cette crise. Pour l'instant, il ne semble pas que l'humanité atteigne les objectifs qu'elle s'est fixés. Cela signifie que nous avons besoin de résilience à différents niveaux. Nous avons besoin de résilience pour réagir aux différentes catastrophes qui semblent devenir de plus en plus normales, aussi à Luxembourg-Ville. Nous constatons qu'il devient normal qu'il y ait des inondations au moins une fois par an dans différents quartiers de la ville. Les vagues de chaleur sont également devenues une réalité et il faut également s'y préparer. Une végétalisation maximale sera indispensable. Il existe toujours des îlots de chaleur, comme la place Guillaume II, où la chaleur est à peine supportable en été. Même si je suis conscient des problèmes techniques que pose le verdissement de la place Guillaume II avec des arbres en raison du parking souterrain, d'autres possibilités peuvent être trouvées. La végétalisation des bâtiments ne relève plus de la science-fiction, elle est possible et devrait être de plus en plus systématisée. Le PAG de la Ville de Luxembourg est un bon outil pour préserver les espaces verts existants et végétaliser les places urbanisées.

Il est également important de se préparer à la transition énergétique. La Ville devrait tout mettre en œuvre pour pouvoir recourir à un maximum d'énergie renouvelable (panneaux solaires, photovoltaïque, énergie éolienne, énergie issue de la biomasse, géothermie, etc.).

En 2017, le groupe *deï Lénk* avait déposé une motion relative à l'information et à la sensibilisation des citoyens et des entreprises concernant les possibilités énergétiques existantes. Cette motion a été approuvée par le conseil communal. Il s'agit de se doter, en collaboration avec l'État, d'un plan relatif à la rénovation énergétique, l'assainissement et l'isolation des bâtiments. De tels modèles existent dans d'autres pays et régions à l'étranger, comme en Picardie, par exemple. Nous ne pouvons pas nous permettre de laisser passer plus de temps.

Au niveau mondial, nous constatons un recul de la biodiversité. Il est important d'établir un bilan écologique pour chaque

projet industriel et d'aménagement du territoire. La qualité de l'air reste un sujet de préoccupation. Le lien étroit entre le trafic routier et la qualité de l'air est indéniable. C'est pourquoi il est judicieux d'examiner où le trafic automobile peut être réduit, y compris dans la Ville-haute. Il existe des axes de circulation sur lesquels le trafic automobile peut être fortement limité ou, à l'avenir, totalement interdit à la circulation. Les zones 30 km/h devraient devenir de plus en plus la règle. Il existe donc des pistes que la Ville devrait explorer davantage.

Monsieur Tom WEIDIG (ADR) : Le point 12 de l'ordre du jour prévoit la présentation du rapport environnemental et du plan d'action environnemental. Il n'est pas question d'une discussion ni d'un vote sur les documents présentés. Il serait donc bon de mentionner la prochaine fois que les documents ne sont pas seulement présentés, mais aussi discutés.

Au Stadtgrund, un panneau indique le niveau atteint par les eaux lors des inondations. Le 9 février 1756, donc avant la révolution industrielle, le niveau des eaux avait atteint un pic bien supérieur aux niveaux enregistrés ces dernières années. Je constate qu'au Luxembourg, on a toujours tendance à attribuer les inondations au changement climatique. Fort de ma longue expérience professionnelle, je peux affirmer qu'il n'existe aucune preuve de changements dramatiques. Il est certes indéniable que les inondations sont plus fréquentes à certains endroits, par exemple en Espagne, mais cela s'explique par une forte densité de construction et la négligence du cours naturel de l'eau. Tous les scénarios catastrophes ne sont pas aussi dramatiques qu'ils sont présentés. Je ne doute pas qu'il y ait des répercussions, mais ce qui importe, c'est la réaction face à celles-ci. En Allemagne, une transition énergétique a été engagée – avec comme résultat que plus rien ne fonctionne plus dans l'industrie allemande. De nombreuses personnes ont perdu leur emploi en raison des prix élevés de l'énergie, et les centrales nucléaires sont en cours de démantèlement. Nous vivons dans une bulle et je déconseille de parler de catastrophes. De plus, les mesures prises sont souvent contre-productives.

Monsieur Claude RADOUX (DP) : Je m'abstiendrai de commenter les déclarations de l'orateur précédent. Madame la conseillère Kaiffer, qui représente notre groupe au sein de la commission de l'environnement, ne peut malheureusement pas être présente aujourd'hui pour présenter notre position sur le rapport environnemental et le plan d'action environnemental.

La Ville seule ne peut pas tout faire, mais je me réjouis de constater que nous faisons de notre mieux, de manière réfléchie et structurée, avec beaucoup d'actions transversales qui montrent à quel point on peut et on doit agir de manière diversifiée pour répondre à la fois aux défis environnementaux et au changement climatique. Le document qui répertorie et explique les différentes actions est impressionnant, de sorte que je tiens à remercier tous ceux qui ont contribué à son élaboration. Nous prenons nos responsabilités en tant que Ville. Chacun fait sa part pour que nous puissions avancer grâce à de nombreux petits pas.

Monsieur l'échevin Maurice BAUER : Merci beaucoup à tous les intervenants. Il s'agit d'un thème qui tient beaucoup à cœur au collège échevinal et qui est prioritaire dans la déclaration échevinale. Il a été souligné à juste titre que le présent rapport environnemental se rapporte à l'année 2023. Dans le rapport environnemental 2024, on trouvera les premiers résultats importants de nos efforts.

Je tiens à remercier tous les collaborateurs et collaboratrices de la Ville, car ils se sont tous engagés, avec le collège échevinal, à rendre notre ville plus résiliente et plus durable. Monsieur Pierre Schmitt et son équipe font un travail remarquable en accordant une grande importance à une approche transversale. C'est un plaisir de constater l'importance accordée

tant à la végétalisation qu'à la déminéralisation dans tous les projets soumis au collège échevinal.

Nous nous sommes fixé des objectifs ambitieux. Les émissions de CO₂ doivent être réduites de 55 % d'ici 2030 par rapport à 2014. Le taux d'énergies renouvelables doit augmenter de 37 % et le taux d'efficacité énergétique de 44 %. La Ville vise également la neutralité carbone d'ici 2050. Nous garderons un œil sur ces objectifs.

Le Délégué à l'environnement, son équipe et tous les autres services communaux travaillent à faire progresser notre ville dans les domaines abordés. Le conseil communal dispose d'un document de 150 pages informant sur les nombreuses actions menées pour rendre la ville toujours plus durable et plus résistante. La réalisation de ce document ne serait pas possible sans l'engagement de tous les services.

Le rapport environnemental a été présenté en détail en commission et vous avez tous eu l'occasion d'étudier en détail le document qui vous a été envoyé, de sorte que je n'y reviendrai pas en détail. Je profite de l'occasion pour remercier la commission pour son travail constructif et Madame la conseillère Gaasch pour les nombreuses questions qu'elle a soulevées. Nous essayons toujours d'apporter des réponses à toutes les questions, ce qui nous aide en fin de compte à nous améliorer. Chaque point de vue, même s'il ne correspond pas toujours au nôtre, peut nous aider à aller de l'avant.

Le rapport environnemental 2024, qui devrait être disponible prochainement, montrera clairement nos progrès. En 2024, tous les bâtiments appartenant à la Ville sont passés du gaz au biogaz. Nous avons donc déjà presque atteint l'objectif fixé en interne. L'année prochaine, grâce à l'engagement de Monsieur l'échevin Goldschmidt, nous aurons une flotte de bus 100 % électrifiée, de sorte que nous aurons presque atteint l'objectif interne de neutralité carbone.

Il faut également continuer à tenir compte de l'évolution de l'augmentation de la population. Nous continuerons à travailler sur la protection contre les inondations, à végétaliser la ville et à combattre les plantes invasives. Nous disposons d'une feuille de route pour nos forêts. Le principe de la ville éponge est appliqué dans les nouveaux PAP. Nous nous sommes donné des lignes directrices pour la rénovation des maisons. Une liste des bâtiments publics qui consomment le plus d'énergie et que nous sommes en train d'assainir énergétiquement a été établie. Cette liste comprend notamment le Hall Victor Hugo au Limpertsberg et la « Schwaarzt Haus » au Cents. Le système de subsides sera encore développé. Un plan climat est en cours d'élaboration. Des résultats concrets seront visibles en 2024 et 2025. Nous sommes très optimistes quant à la réalisation de nos objectifs.

La mise en œuvre de la première phase de la renaturation de la Pétrusse a clairement montré que cela contribue à la protection contre les inondations. La situation était cette fois moins dramatique au Stadtgrund, car l'eau avait plus d'espace pour s'écouler. Nous espérons avancer aussi vite que possible avec la deuxième phase de la renaturation.

Les chiffres montrent que les citoyens de la capitale consomment chaque année moins d'eau, une évolution qui est due à une très bonne politique de sensibilisation et d'implication des citoyens. Il est très important pour nous que les citoyens soient impliqués, afin d'atteindre l'objectif d'une durabilité toujours plus grande. Les chiffres montrent également que davantage de déchets sont triés et qu'il y a moins de déchets résiduels. Des compteurs intelligents sont installés dans les bâtiments. Dans le cadre du Pacte nature, nous enregistrons une augmentation de 40 à 50 % en termes de certification. En ce qui concerne le Plan climat, nous avons franchi une nouvelle étape et nous pourrions compter sur une certification dans les mois à venir. La Ville s'est dotée d'un plan de mobilité

et nous travaillons constamment à l'amélioration de celui-ci. Des passeports énergétiques ont été délivrés pour près de 99 % des bâtiments fonctionnels de la Ville et pour 70 % des logements appartenant à la Ville. Dans notre City Magazine, une page est consacrée chaque mois à la durabilité. Il y aurait encore beaucoup d'autres exemples à citer, mais cela nous mènerait trop loin aujourd'hui.

Je peux vous assurer que la Ville poursuivra ses objectifs avec un engagement total. Une prochaine réunion du « Klima-Team » est prévue, ce qui nous donnera l'occasion de discuter ensemble des prochaines étapes.

XIII PROJETS DE PLANS D'ACTION DE LUTTE CONTRE LE BRUIT (AVIS)

Le conseil communal est invité à émettre un avis sur la quatrième version des projets de plans d'action contre le bruit, élaborés par l'Etat dans le cadre de la transposition en droit luxembourgeois de la directive 2002/49/CE du Parlement européen et du Conseil du 25 juin 2002 relative à l'évaluation et à la gestion du bruit dans l'environnement, à savoir

- le projet de plan d'action de lutte contre le bruit provenant du trafic routier
- le projet de plan d'action de lutte contre le bruit provenant du trafic ferroviaire
- le projet de plan d'action de lutte contre le bruit provenant du trafic aérien
- et le projet de plan d'action de lutte contre le bruit dans l'agglomération de Luxembourg.

Madame Maxime MILTGEN (LSAP) : Notre groupe soutiendra l'avis de la Ville sur le projet de plans nationaux de lutte contre le bruit. Ces plans d'action contribuent à améliorer notre qualité de vie. Ils contiennent différentes mesures que nous soutenons, telles que l'apaisement du trafic et un accent plus important sur les transports publics et la mobilité douce. Dans l'avis de la Ville, des points critiques sont également mentionnés, par exemple la remarque que la Ville n'a pas été impliquée dans tous les groupes de travail, que la base de données est obsolète, alors que la population est en forte croissance, que le nombre de vols de nuit ne cesse d'augmenter, alors qu'ils sont interdits par la loi (sauf exceptions) et qu'ils font l'objet de sanctions financières. L'avis critique le fait que le montant des sanctions n'est pas suffisamment dissuasif. La Ville devrait intervenir dès que possible auprès du ministère compétent, afin d'être intégrée à tous les groupes de travail, et s'engager en faveur du respect de l'interdiction des vols de nuit.

La Ville serait-elle disposée à élargir sa stratégie en matière de soutien financier pour les mesures d'isolation acoustique ? Nous souhaiterions également que la Ville informe mieux sur la procédure de demande de ces subsides.

Madame Linda GAASCH (déi gréng) : En lisant les différents documents, j'ai remarqué que des chiffres théoriques sont indiqués sur la manière dont les citoyens perçoivent le bruit. Potentiellement, plus de 50.000 personnes habitant dans l'agglomération de Luxembourg sont très contrariées (« *highly annoyed* ») par le bruit routier et aérien, et 25 000 personnes sont potentiellement fortement perturbées dans leur sommeil (« *highly sleep disturbed* »). Le risque de souffrir d'une maladie cardiaque causée par le bruit du trafic routier est indiqué pour 56 personnes. Le bruit peut donc aussi rendre malade. Nous ne devons en aucun cas perdre de vue ce problème. Dans ce contexte, il convient de rappeler que les

mesures d'apaisement du trafic peuvent avoir un impact positif. Les mesures de végétalisation de l'espace public jouent également un rôle important dans la lutte contre le bruit. Le plan de végétalisation a été évoqué. Quand pourrions-nous obtenir plus de détails à ce sujet ?

En ce qui concerne les mesures préventives, nous avons proposé l'élaboration d'un guide général allant au-delà de celui de l'EIE, car le bruit peut constituer un problème, même si un projet ne comporte pas d'« incidences notables ». Il serait donc judicieux d'établir des lignes directrices générales, et nous sommes donc heureux que le rapport de la commission, qui contient les différentes propositions, soit joint à l'avis.

Nous nous réjouissons que l'avis fasse également référence à l'accumulation des sources de bruit. En tant que Ville de Luxembourg, nous devons veiller à ce que des mesures soient prises dans les quartiers qui souffrent d'une telle accumulation.

Monsieur David WAGNER (déi Lénk) : Notre groupe soutiendra l'avis du collège échevinal et nous nous réjouissons du fait que la Ville fasse la demande pour être représentée dans les différents groupes de travail. De nombreux citoyens de la capitale et de ses environs souffrent du trafic aérien nocturne. Nous appelons le collège échevinal à entreprendre de nouvelles démarches auprès du gouvernement et à s'engager pour le respect de l'interdiction des vols de nuit.

Monsieur Tom WEIDIG (ADR) : Notre groupe salue les efforts visant à réduire le plus possible le bruit dans la ville de Luxembourg. Il faut néanmoins faire preuve du pragmatisme nécessaire. Nous ne devons pas aller jusqu'à introduire des zones 30 km/h partout. Il faut aborder la problématique de manière réaliste et pragmatique.

En ce qui concerne la pollution lumineuse, je tiens à souligner que nous ne devons pas exagérer avec l'éclairage public. La rue dans laquelle j'habite est à mon avis trop éclairée, ce qui est également préjudiciable aux oiseaux. D'où mon appel au collège échevinal pour qu'il ne perde pas de vue le problème de la pollution lumineuse.

Monsieur l'échevin Maurice BAUER : Je déduis des prises de position que le conseil communal soutiendra le présent avis, ainsi que les remarques critiques qui sont jointes au rapport. Nous ne pouvons que soutenir la demande de nos services d'être davantage impliqués dans les différents groupes de travail au niveau national. Nous espérons être encore plus écoutés et impliqués au niveau gouvernemental.

Madame la conseillère Gaasch a souligné à juste titre la nécessité de lignes directrices nationales. L'élaboration et l'adaptation de directives concernant l'octroi de subventions aux citoyens pour des mesures d'insonorisation devrait également se faire au niveau national.

Le concept de végétalisation de la Ville est en cours de finalisation. Il sera présenté en temps voulu à la commission consultative compétente.

L'avis de la Ville sur les plans d'action de lutte contre le bruit est approuvé à l'unanimité.

XIV MOTION POUR UNE LIMITATION STRICTE DES VOLS DE NUIT À L'AÉROPORT DE LUXEMBOURG (VOTE)

Cette motion a été déposée par le groupe déi Lénk.

Monsieur David WAGNER (déi Lénk) : La problématique des vols de nuit fait l'objet de discussions depuis des années au Luxembourg. Pendant toutes ces années, la situation est loin de s'être améliorée. En 2023, 2.553 vols de nuit ont été recensés. En 2012 déjà, une motion déposée par le groupe *deï Lénk* avait été approuvée par le conseil communal. Nous avions alors constaté que 55.000 personnes subissaient les nuisances sonores des vols de nuit. Depuis, la population a augmenté. Environ 84.000 personnes dont l'habitation se trouve dans le couloir aérien du Findel sont concernées par les nuisances sonores, et plus particulièrement les habitants des quartiers de Gasperich, Bonnevoie, Hamm et Cents. Je n'ai pas besoin de m'attarder sur les effets du bruit des vols de nuit sur la santé. À long terme, les enfants risquent de souffrir de problèmes d'audition, ce qui peut également avoir des répercussions sur leurs capacités d'apprentissage.

La présente motion ne va pas à l'encontre de la politique du collège échevinal. Nous sommes tous régulièrement interpellés à ce sujet par des citoyens qui souhaitent que les choses bougent dans ce dossier.

Les vols de nuit entre 23 heures et 6 heures ne sont pas totalement interdits, mais tout le monde sait que le nombre d'autorisations spéciales est en constante augmentation. Cela ne vaut pas seulement pour les vols de Cargolux, mais aussi pour les vols de passagers. Le nombre d'atterrissages programmés dans le dernier quart d'heure avant la fermeture de l'aéroport fait que des vols continuent d'atterrir après 23 heures. Il existe des villes qui parviennent à maîtriser la réglementation des vols de nuit, comme par exemple la ville de Zurich. À notre avis, il est important que la Ville de Luxembourg soit intégrée dans le groupe de travail « Aéroport ».

Dans la présente motion, le conseil communal

- réaffirme son refus catégorique et ferme d'un trafic aérien nocturne régulier et en progression constante à l'aéroport de Luxembourg ;
- demande aux autorités compétentes de limiter les vols de nuit au strict minimum, d'accorder des dérogations dans le cadre des dispositions de la réglementation fixant les conditions d'exploitation technique et opérationnelle de l'aéroport de Luxembourg et de prévoir des taxes dérogatoires importantes ;
- demande au collège échevinal de porter la présente motion à la connaissance du ministère de la Mobilité et des Travaux publics, de l'Administration de la navigation aérienne, de la Commission consultative aéroportuaire et du Département « Bruit » de l'Administration de l'environnement, qui est en train d'élaborer le nouveau plan d'action contre le bruit.

Je serais heureux que le conseil communal soutienne la présente motion et donne ainsi un signal, même si je suis conscient du fait que la Ville s'engage déjà dans le sens décrit dans la motion.

Motion

« Considérant que les vols de nuit à l'aéroport de Luxembourg constituent une nuisance considérable pour les riverains de l'aéroport vivant dans la trajectoire de son couloir aérien, et cela tout particulièrement pour les citoyens des quartiers de Gasperich, Bonnevoie et Hamm ;

Considérant que les bruits émanant des décollages et atterrissages nocturnes portent gravement préjudice au repos de nuit et à la santé de quelque 84.000 personnes ;

Considérant que le nombre de vols de nuit a considérablement augmenté au cours des dernières années malgré la fermeture théorique de l'aéroport de Luxembourg entre 23.00 et 6.00 heures, culminant à 2.553 vols de nuit en 2023 ;

Considérant les multiples prises de position du Conseil communal et des autorités de la Ville de Luxembourg dans ce dossier par le passé ;

Le Conseil communal de la Ville de Luxembourg, conscient de l'impact économique et salarial de l'aéroport,

- réaffirme son refus catégorique et ferme d'un trafic aérien nocturne régulier et en progression constante à l'aéroport de Luxembourg ;
- demande aux autorités compétentes que les vols de nuit soient limités au strict minimum, que les dérogations soient l'exception dans le cadre des dispositions de la réglementation fixant les conditions d'exploitation technique et opérationnelle de l'aéroport de Luxembourg et qu'elles soient assorties du paiement de taxes dérogatoires importantes ;
- invite le Collège échevinal à porter la présente motion à la connaissance du Ministère de la Mobilité et des Travaux publics, de l'Administration de la navigation aérienne, de la Commission consultative aéroportuaire et du Département « bruit » de l'Administration de l'environnement, occupé à élaborer le nouveau plan d'action contre le bruit. »

Monsieur Tom WEIDIG (ADR) : J'étais le seul membre du conseil communal à avoir assisté à l'assemblée générale du Syndicat d'intérêts locaux Hamm-Pulvermühl. Au cours de ladite réunion, la problématique des nuisances sonores aériennes a également été abordée. Je souhaiterais qu'à l'avenir, davantage de représentants du collège échevinal et du conseil communal assistent à cette assemblée générale. Le syndicat d'intérêts locaux a fait état de réunions avec Luxair et Cargolux. Selon l'association, ces discussions ont été plus constructives que d'habitude. Des progrès peuvent donc également être réalisés par le biais de contacts entre l'association et les entreprises mentionnées.

Madame Linda GAASCH (déi gréng) : Je n'étais pas présente à l'assemblée générale du Syndicat d'intérêts locaux Hamm-Pulvermühl, mais cela ne signifie pas que je n'aie pas de contacts avec les habitants de Hamm et d'autres quartiers de la ville particulièrement touchés par le bruit des avions.

Plusieurs syndicats d'intérêts locaux ont déposé un avis sur les plans d'action discutés au point 12 auprès de la Ville et il faut se réjouir que la Ville ait répondu à leur courrier et qu'elle maintienne le contact avec les syndicats d'intérêts locaux.

Au point 12 de l'ordre du jour, j'avais déjà brièvement évoqué les effets du bruit des vols de nuit. Selon des articles de presse, de nombreux atterrissages sont encore programmés peu avant 23 heures, de sorte que de nombreux avions atterrissent systématiquement après 23 heures. Il peut bien sûr y avoir des retards et personne ne demande que les avions en retard ne puissent plus atterrir, mais si cela devient systématique et que les habitants des quartiers concernés en souffrent, nous ne pouvons pas l'approuver. C'est pourquoi notre groupe soutiendra la présente motion.

Madame Angélique BARTOLINI (CSV) : Je souhaite tout d'abord rappeler que le CSV prend très au sérieux les nuisances sonores liées au trafic aérien et leur impact sur la qualité de vie des riverains. Le repos nocturne est essentiel et nous avons toujours défendu un équilibre entre la protection des habitants et les besoins du développement économique du pays.

En 2012 déjà, notre parti avait déposé une motion claire sur le sujet. Nous avions alors réaffirmé notre opposition à une ouverture totale de l'aéroport 24 heures sur 24, tout en soutenant le principe d'un couvre-feu. Nous avions demandé des contrôles renforcés, un suivi précis de l'évolution du trafic nocturne et une flexibilité limitée uniquement pour les avions

modernes et moins bruyants. Autrement dit : nous avons toujours défendu une approche pragmatique, équilibrée et cohérente.

Depuis, deux compagnies aériennes nationales ont considérablement investi dans une flotte plus modérée, moins bruyante et plus respectueuse de l'environnement. Il y a eu des modifications au niveau du décollage des avions afin de réduire le bruit.

La proposition du groupe *déi Lénk* ne semble pas apporter de valeur ajoutée. Premièrement, des restrictions existent déjà. L'aéroport de Luxembourg est fermé entre 23 heures et 6 heures du matin. Les dérogations sont exceptionnellement accordées et assorties de taxes importantes pour empêcher tout abus. Deuxièmement, un plan d'action bruit est déjà en place et en cours de révision par l'Administration de l'environnement et les autorités compétentes. La motion demande donc des choses qui ont déjà été traitées. Troisièmement, n'oublions pas le rôle essentiel de l'aéroport dans notre économie nationale et locale : plus de 6.000 emplois directs et indirects, le secteur logistique revêt une importance stratégique pour le Luxembourg et la concurrence internationale est forte. Les aéroports voisins de Liège, Hahn et Amsterdam sont ouverts 24 heures sur 24. Si nous imposons des contraintes supplémentaires qui existent déjà dans les faits, nous risquons de fragiliser inutilement notre compétitivité.

Le CSV reste cohérent avec la position qu'il défend depuis plus de dix ans. Oui, il faut protéger le repos des habitants et limiter les nuisances sonores. Oui, il faut renforcer la transparence et le suivi du trafic de nuit. Mais il n'est pas utile d'adopter une motion redondante et purement symbolique. C'est pourquoi, tout en réaffirmant notre attachement à un couvre-feu équilibré et au respect des riverains, nous ne voterons pas en faveur de cette motion.

Monsieur Claude RADOUX (DP) : Le thème du bruit des avions nous préoccupe régulièrement depuis plus de 30 ans au sein du conseil communal – ce qui ne signifie pas pour autant qu'il ne faille pas se pencher sur la question. J'ai dit un jour en plaisantant que les avions pouvaient voler aussi longtemps qu'ils le voulaient, même toute la nuit, tant qu'ils ne faisaient pas de bruit. Je voulais dire par là que, à l'instar d'autres villes, nous devrions autoriser les décollages et les atterrissages jusqu'à une certaine heure, à condition que les normes de bruit fixées soient respectées. Les aéroports de Genève et de Zurich autorisent les atterrissages entre 23h00 et minuit si les avions respectent certaines normes de bruit. Les deux aéroports prévoient également des autorisations spéciales pour les décollages et les atterrissages.

J'estime que ces questions relèvent de la compétence du gouvernement. Il faut toutefois discuter du nombre de décollages ou d'atterrissages après 23 heures qui sont dus à des retards. Il convient de noter qu'il existe également des retards qui ne dépendent pas des compagnies aériennes et qui font que les avions n'atterrissent qu'après 23 heures. Ce n'est certes pas une bonne chose, mais les avions doivent pouvoir revenir au Luxembourg si l'on ne veut pas que les passagers passent la nuit quelque part en Europe. Il en va de même pour les vols Cargolux, mais il convient de rappeler l'importance du Luxembourg en tant que place économique et financière. Autrefois, Cargolux enregistrait des pertes, mais aujourd'hui, elle génère des bénéfices et représente un employeur important.

Il faut rester pragmatique. Les autorisations spéciales sont justifiées. Néanmoins, il faut recenser le nombre d'autorisations spéciales accordées et les raisons qui les motivent. En outre, à l'avenir, il conviendrait d'utiliser des avions qui respectent les normes sonores compatibles avec un « city airport ». Je pense que c'est la seule façon de concilier la notion de qualité de vie de nos citoyens avec les exigences économiques de la place économique et financière luxembourgeoise. En tant que capitale européenne, nous devons

être accessibles. Nous avons besoin d'un aéroport compétitif, capable de défendre sa première place dans la Grande Région.

Monsieur l'échevin Maurice BAUER : Comme l'auteur de la motion l'a lui-même indiqué, la motion déposée par le groupe *déi Lénk* est en fait superflue, car la Ville adopte depuis des années une position constante en s'opposant à une augmentation du trafic aérien nocturne tout en soulignant le rôle du Luxembourg en tant que place économique et financière.

Le groupe *déi Lénk* a déposé sa motion à un moment où le plan d'action pour la lutte contre le bruit n'était pas encore public. Aujourd'hui, nous constatons que ce plan d'action a été établi de manière ouverte et transparente par l'autorité nationale. La plupart de ceux qui ont actuellement affaire à l'Administration de la navigation aérienne (ANA) témoignent d'une plus grande transparence de celle-ci, disent qu'ils sont mieux écoutés. L'ANA a élaboré une charte en collaboration avec Luxair et Cargolux. Cette charte entrera en vigueur en 2026.

La Ville interviendra auprès de l'Administration de l'environnement pour qu'elle soit représentée dans les différents groupes de travail. Le collège échevinal propose au conseil communal de ne pas soutenir la présente motion. Le collège échevinal s'engage à obtenir un entretien avec la ministre compétente afin de discuter de la manière dont nous pouvons clarifier la situation dans l'intérêt des citoyens de cette ville et en accord avec les intérêts mentionnés.

La motion est rejetée par les voix des représentants des groupes DP et CSV. Les représentants des groupes déi Lénk, déi gréng, LSAP et ADR soutiennent la motion.

XV PLANS DE GESTION DES FORÊTS DE LA VILLE (EXERCICE 2026)

Le conseil communal est appelé à se prononcer sur les plans de coupe et de culture des forêts de la Ville pour l'exercice 2026, élaborés par l'Administration de la nature et des forêts. Pour le triage forestier Luxembourg-Hamm, d'une surface de 383 hectares, le plan de gestion prévoit une récolte de bois de grume d'un volume de 140 m³, ainsi qu'un volume de bois de trituration de 935 m³, dont 902 m³ de feuillus et 33 m³ de résineux. Pour le triage Luxembourg-Bambësch, d'une surface de 710 hectares, le plan de gestion prévoit une récolte de bois de grume de 140 m³, dont 120 m³ de hêtres, ainsi qu'un volume de bois de trituration de 2.106 m³, dont 1.070 m³ de hêtres, 776 m³ de feuillus et 260 m³ de résineux. Les recettes pour le triage Luxembourg-Hamm sont estimées à 48.735 € et pour le triage Luxembourg-Bambësch à 109.262 €. Une partie des recettes estimées sera utilisée par la Ville pour son propre mobilier et comme copeaux de bois pour les chaudières du site Boy Konen et de l'école de Dommeldange.

Monsieur Robert PHILIPPART (DP) : Dans le contexte du changement climatique, des préoccupations liées à la biodiversité et à la qualité de vie, ces plans de gestion témoignent d'une approche très diversifiée qui comprend la valorisation des zones agricoles et, entre autres, le projet de réserve naturelle sur la « Reckendaller Kopp ». Une plus grande résistance, de nouvelles espèces, l'entretien du peuplement et la valorisation des espèces existantes sont importants. La sensibilisation à nos forêts a été renforcée. La sécurisation des chemins forestiers a été prise en compte.

L'approche dans le domaine des « paysages ouverts » et la mise en œuvre cohérente des directives de la « Convention du paysage européen » du Conseil de l'Europe sont

particulièrement importantes. Ces directives sont élargies dans le sens « forêt, paysage et santé ». La santé physique, mentale et sociale sont les nouveaux objectifs de la convention.

Il se peut que l'on accorde plus d'importance à la forêt à Luxembourg que dans d'autres villes, car la forêt s'étend jusqu'au centre historique. Notre force réside dans le paysage urbain historique, qui allie harmonieusement patrimoine culturel et naturel. Ainsi, l'entretien de nos forêts relève non seulement du domaine environnemental et climatique, mais aussi du domaine du patrimoine.

Il faut saluer le projet de créer une „réserve forestière intégrale“, où la forêt pourra se développer librement. Les arbres morts créeront des habitats pour de nombreuses espèces animales et végétales, et les nutriments seront restitués au sol. Cela contribuera à la promotion de la biodiversité. Je salue également la création de corridors écologiques et de zones humides.

Notre groupe soutiendra bien entendu les plans de gestion des forêts de la Ville.

Madame Linda GAASCH (déi gréng) : Pour des raisons personnelles, je n'ai malheureusement pas pu participer cette fois-ci aux réunions toujours intéressantes de la commission sur le thème des plans de gestion des forêts, mais j'ai été informée par d'autres représentants de *déi gréng* de la discussion menée en commission.

En ce qui concerne la réserve forestière intégrale, je serais intéressée de savoir où en est ce projet.

Grâce à une collaboration entre la Ville et la société coopérative Co-Labor, les citoyens avaient la possibilité de couper du bois de chauffage sur place pour leur propre usage. Cette offre n'existe malheureusement plus. On pourrait imaginer une collaboration avec un acteur social qui se chargerait de la coupe du bois de chauffage. Selon le collège échevinal, serait-il possible de relancer l'offre dans ce sens ?

Monsieur l'échevin Maurice BAUER : Je tiens tout d'abord à remercier notre Service Forêts, qui accomplit un travail remarquable. La surface forestière est vaste et les problèmes sont nombreux, car la forêt est vraiment malade. Nous avons élaboré une *roadmap* très ambitieuse pour venir en aide à la forêt. Comme vous le savez, nous souhaitons également planter 30.000 nouveaux arbres sur le territoire communal d'ici 2030. Je me réjouis du soutien du conseil communal.

Le collège échevinal ne dispose pas encore de la décision définitive concernant la « réserve forestière intégrale ». Le projet a déjà reçu l'accord du Conseil des ministres, ce qui constitue une étape importante. Nous voulons mettre en œuvre ce projet le plus rapidement possible. La « réserve forestière intégrale » est une partie du « Bambësch » qui ne sera plus exploitée, c.-à-d. qui sera laissée à elle-même. Il s'agit là d'une mesure très utile pour le renouvellement de la forêt et le renforcement de la biodiversité. Pour des raisons de sécurité, les visiteurs ne devraient a priori plus avoir accès à cette zone. Cependant, nous étudions actuellement la possibilité d'aménager un sentier pédagogique sécurisé où les visiteurs pourraient suivre l'évolution de la forêt dans une zone non exploitée.

La collaboration avec l'association Co-Labor n'existe en effet plus. Les clients pouvaient venir chercher du bois de chauffage dans les forêts de la Ville. D'une part, il y avait le problème des clients qui se rendaient en voiture dans la forêt pour récupérer le bois et, d'autre part, des problèmes de sécurité se posaient. Il reste à voir comment nous pouvons réorganiser cette offre, également en ce qui concerne le domaine financier.

Madame Linda GAASCH (déi gréng) : Co-Labor ne vendait-elle pas aussi du bois de chauffage prêt à l'emploi et ne le livrait-elle pas au domicile des citoyens ?

Monsieur l'échevin Maurice BAUER : Il faut faire la distinction entre le bois de chauffage vendu aux enchères par la Ville et le bois ramassé. Je vais me renseigner à ce sujet et vous communiquerai la réponse ultérieurement.

Les plans de gestion des forêts de la Ville pour l'exercice 2026 sont approuvés à l'unanimité.

XVI OCTROI DE SUBSIDES

Monsieur Robert PHILIPPART (DP) : Notre groupe soutiendra toutes les demandes de subsides. Je voudrais aborder brièvement la demande du « Comité Alstad », qui rend hommage à l'architecte d'État Charles Arendt (1825-1910) à l'occasion du 200^e anniversaire de sa naissance en organisant une exposition. Charles Arendt a non seulement participé à la transformation du palais grand-ducal, mais aussi à l'agrandissement de la Chambre, à l'extension de l'ancien palais de justice, à la construction de l'église de Clausen, de la chapelle du Glacis, de la synagogue, de la chapelle du Séminaire ainsi que d'une série de bâtiments privés. Bon nombre de ces constructions ont été conservées et contribuent au caractère de notre ville en tant que capitale. Charles Arendt est également surnommé le « Viollet-le-Duc luxembourgeois » en raison de ses projets de restauration, notamment le « Dënzelt » à Echternach, le château de Vianden et la chapelle Quirinus dans la capitale. Les nombreux projets non réalisés montrent ce que l'ingénierie aurait pu accomplir à l'époque dans le domaine de la construction. Il existe également une rue Charles Arendt à Luxembourg-Ville. L'exposition du « Comité Alstad » a été élaborée en collaboration avec le « Luxembourg Center for Architecture » (LUCA) et offre un regard actuel et plus critique sur l'œuvre de Charles Arendt.

Des subsides extraordinaires sont accordés à l'unanimité aux associations suivantes :

Cercle Artistique de Luxembourg Frais de participation des artistes exposant au Salon du CAL 2025	7.050 €
neimënster & Trois C-L Maison pour la Danse <i>Aerowaves Dance Festival Luxembourg</i>	7.500 €
Cultura Brasileira em Luxembourg asbl 9 ^e édition du Festival du film brésilien au Luxembourg	2.500 €
Théâtre National du Luxembourg Réalisation de 5 projets en 2025	37.500 €
Communauté des Lituanais au Luxembourg <i>International children's literature festival «Book On!»</i>	1.600 €
Maison de la culture coréenne au Luxembourg Journée de la culture coréenne 2025	6.000 €

Comité Alstad asbl Exposition « Charles Arendt 1825-1910 »	4.700 €
Jazz Forum Luxembourg asbl Jazz Forum Luxembourg Saison #3	5.520 €

XVII CONGRÉGATION DES SŒURS HOSPITALIÈRES DE SAINTE ELISABETH – CONSTITUTION DE DROITS D'EMPHYTÉOSE (AVIS)

Le conseil communal est appelé à émettre un avis sur les délibérations suivantes du Conseil général de la Congrégation des Soeurs hospitalières de Ste Elisabeth :

- octroi d'un droit d'emphytéose au profit de l'association sans but lucratif « Yolande asbl » sur un complexe immobilier dénommé « Institut St Joseph » (2, rue de Wecker, Betzdorf) ;
- octroi d'un droit d'emphytéose au profit de l'association sans but lucratif « Claire asbl » sur le complexe immobilier dénommé « Foyer Ste Elisabeth Bettembourg » (2-4, rue de la Tannerie, Bettembourg), à l'exception de l'« Annexe ».

Le conseil communal émet un avis favorable à l'unanimité.

XVIII OFFICE SOCIAL – VENTE D'UNE PARCELLE (AVIS)

Le conseil communal est appelé à émettre un avis sur la délibération suivante du conseil d'administration de l'Office social de la Ville de Luxembourg :

- vente d'une parcelle située Mont St. Jean à Kayl (81,85 ares) au prix de 61.387 € à la commune de Kayl, afin que celle-ci puisse rénover le terrain de pétanque et le rendre accessible aux citoyens.

La délibération est avisée favorablement à l'unanimité.

XIX AFFAIRES JUDICIAIRES

Le conseil communal autorise le collège échevinal à ester en justice dans différentes affaires.

XX PROROGATION GÉNÉRALE DES HEURES D'OUVERTURE DES DÉBITS DE BOISSONS JUSQU'À 3 HEURES DU MATIN POUR LES 3 ET 4 OCTOBRE 2025 (AVÈNEMENT AU TRÔNE)

Monsieur Gabriel BOISANTE (LSAP) : Il va de soi que nous soutiendrons cette réglementation. Nous avons seulement

une question à ce sujet : plusieurs commerçants m'ont contacté pour savoir comment cela sera géré s'ils ont déjà payé la taxe de nuit blanche pour les 3 et 4 octobre 2025. Une note de crédit leur sera-t-elle accordée ?

Madame le bourgmestre Lydie POLFER : La question est pertinente. Nous veillerons à ce qu'une note de crédit leur soit accordée.

La prorogation des heures d'ouverture est approuvée à l'unanimité.

XXI CRÉATION / CONVERSION DE POSTES

Le conseil communal est appelé à se prononcer sur la conversion d'un poste ainsi que sur la création de deux postes au Service Canalisation.

Le conseil communal donne son accord à l'unanimité.

XXII MOTION POUR L'ADHÉSION DE LA VILLE DE LUXEMBOURG À L'ALLIANCE DES COMMUNES CONTRE LA PROLONGATION DE LA DURÉE DE VIE DE LA CENTRALE NUCLÉAIRE DE CATTENOM

Cette motion a été déposée par le groupe déi gréng.

Monsieur François BENOY (déi gréng) : Dans cette motion, la Ville est invitée à rejoindre l'Alliance des communes contre la prolongation de la durée de vie de la centrale nucléaire de Cattenom. Plus de 30 communes ont déjà rejoint cette alliance.

Il est dans la tradition de la Ville de Luxembourg de s'opposer à la centrale nucléaire de Cattenom. Dans ce contexte, il convient de noter que le conseil communal a approuvé, lors de sa séance du 25 mai 2020, une motion que j'avais déposée et qui a ensuite été légèrement adaptée dans le but de s'opposer à la création d'un centre de stockage définitif en Belgique. En 2011 déjà, après l'accident nucléaire de Fukushima (Japon), une motion adaptée avait été approuvée à l'unanimité par le conseil communal de la Ville de Luxembourg, aux termes de laquelle la Ville de s'engageait à s'opposer à Cattenom et à s'engager activement contre l'énergie nucléaire dans le cadre de la plateforme nationale.

Le Luxembourg s'est fixé pour objectif de produire jusqu'à 37 % de son électricité à partir d'énergies renouvelables d'ici 2030 et de devenir plus indépendant à moyen terme. Il est donc clair que l'énergie nucléaire n'a pas d'avenir au Luxembourg. L'accent est mis sur l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables.

La centrale nucléaire de Cattenom a aujourd'hui 39 ans. La France souhaite vraisemblablement prolonger la durée d'exploitation initialement prévue de 40 ans. Le fait est que la centrale ait déjà été exposée à plusieurs reprises à des perturbations. La France exploite un grand nombre de réacteurs, mais ne dispose pas d'un site de stockage moderne pour les déchets hautement radioactifs. La question non résolue de l'élimination des déchets pose un problème majeur. La

centrale nucléaire de Cattenom prélève chaque année environ 890 millions de mètres cubes d'eau dans la Moselle pour refroidir ses réacteurs. Cette eau est ensuite rejetée dans le fleuve avec une augmentation de température limitée à 1,5 °C. Cela entraîne des conséquences écologiques. Des études et des exemples pratiques montrent qu'avec des énergies renouvelables et une bonne efficacité énergétique il ne serait plus nécessaire de recourir à l'énergie nucléaire.

Je serais heureux que la Ville de Luxembourg rejoigne l'Alliance des communes contre la prolongation de la durée de vie de la centrale nucléaire de Cattenom.

Motion

« Le Luxembourg ne produit pas d'électricité nucléaire et couvre environ 76 % de ses besoins en électricité par des importations. Environ 7 % de cette électricité proviennent indirectement de centrales nucléaires, principalement de France. Dans le même temps, le gouvernement s'est fixé comme objectif de produire d'ici 2030 jusqu'à 37 % de l'électricité à partir de sources renouvelables et, à moyen terme, de devenir plus indépendant. Il est donc clair : l'énergie nucléaire n'a pas d'avenir au Luxembourg. L'accent est mis sur l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables.

1. La centrale nucléaire française de Cattenom se trouve à seulement quelques kilomètres de la frontière luxembourgeoise – ses tours de refroidissement sont clairement visibles depuis de nombreuses localités du pays. Cette proximité comporte, en cas d'incident nucléaire, des risques graves pour la santé, la sécurité et l'environnement du Luxembourg. Les incidents répétés – le dernier date du 11 août 2025 – montrent que l'installation reste sujette à de nombreux dysfonctionnements. De plus, Cattenom a aujourd'hui 39 ans, alors que sa durée d'exploitation initialement prévue pour 40 ans devrait encore être prolongée.
2. La France exploite 56 réacteurs mais ne dispose d'aucun site moderne de stockage définitif pour les déchets hautement radioactifs et les mises aux normes structurelles sont difficiles à réaliser. Le projet actuellement prévu à Bure révèle lui aussi des faiblesses : il est coûteux, socialement contesté et sans cesse retardé. La question non résolue de la gestion des déchets constitue un problème éthique et de sûreté qui pèsera lourdement sur les générations futures. Il est irresponsable d'autoriser la production de nouveaux déchets nucléaires tant que leur manipulation, transport, stockage intermédiaire et surtout stockage définitif pour des millions d'années ne sont pas garantis.
3. La centrale nucléaire de Cattenom prélève chaque année environ 890 millions de m³ d'eau de la Moselle pour refroidir ses réacteurs. Cette eau est ensuite rejetée dans le fleuve avec une augmentation de température limitée à 1,5 °C, changement qui entraîne des conséquences écologiques considérables : manque d'oxygène et stress thermique menacent la biodiversité dans nos cours d'eau. À cela s'ajoute le risque général qu'en période de canicule, l'eau de refroidissement devienne trop chaude pour assurer le refroidissement complet des réacteurs.
4. Les partisans du nucléaire avancent souvent que l'énergie nucléaire soit indispensable pour fournir

suffisamment d'électricité à la mobilité électrique ou encore pour garantir la sécurité d'approvisionnement et atteindre les objectifs climatiques. Des études et exemples pratiques démontrent qu'une combinaison intelligente d'éolien, de solaire, de stockage et de gestion de la demande peut couvrir les besoins supplémentaires liés à l'électrification sans recourir à des centrales nucléaires risquées.

5. Enfin, la commune a la possibilité de s'émanciper davantage des sources d'énergie externes en développant et en promouvant les énergies renouvelables sur son propre territoire. Grâce à des programmes comme le « Klimabonus » ou via des coopératives énergétiques existantes, la commune peut couvrir une partie de ses besoins localement.

Compte tenu des éléments précités, de nombreux arguments s'opposent à la prolongation de la durée de vie de Cattenom. Plus de 30 communes luxembourgeoises se sont déjà regroupées dans une alliance contre la prolongation de la durée de vie de Cattenom.

Le Conseil communal de la Ville de Luxembourg décide :

1. Le rejet de la prolongation de Cattenom : la Ville de Luxembourg s'oppose fermement à toute prolongation de la durée de vie de la centrale nucléaire de Cattenom.
2. L'adhésion à l'Alliance des communes : la Ville de Luxembourg adhère à l'Alliance des communes contre la prolongation de la durée de vie de la centrale nucléaire de Cattenom. Le collège des bourgmestre et échevins est chargé d'entreprendre toutes les démarches nécessaires à l'adhésion et de procéder rapidement à la signature de la déclaration correspondante. »

Madame le bourgmestre Lydie POLFER : La motion sera transmise à la commission de l'environnement en vue d'une discussion approfondie. En temps voulu, nous aurons l'occasion d'en discuter au sein du conseil communal.

Lotissements de terrains

En sa séance du 29 septembre 2025, le conseil communal a donné son accord, sous le point « Urbanisme », à plusieurs lotissements de terrains qui ont été portés à la connaissance du public par avis au public du 27 octobre 2025 et publiés sur le site Internet de la Ville (www.vdl.lu).

Rectificatif

Dans l'édition n° 3/2025 du Compte rendu analytique, il était indiqué qu'un particulier avait vendu à la Ville, pour un montant de 365.000 €, un terrain (« place ») sis aux abords de la rue de la Lavande. En réalité, c'est la Ville qui a vendu le terrain en question (d'une surface de 1,31 are, numéro cadastral 710/5646) au particulier concerné. Nous prions nos lecteurs de bien vouloir nous excuser pour cette erreur.

